

**Université de Montréal**  
**Faculté des études supérieures**

**Ce mémoire intitulé:**

**Impact de la rémunération sur la profession des députés**

**présenté par:**

**claude Fortin**

**a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:**

M. François Vaillancourt, Président-rapporteur

M. Claude Montmarquette, membre

M. Thomas Lemieux, membre

Date d'acceptation: 24 novembre 1993

**UNIVERSITE DE MONTREAL**

**IMPACTS DE LA REMUNERATION SUR LA PROFESSION DES DEPUTES**

**par**

**Claude Fortin**

**Département de sciences économiques**

**Faculté des arts et des sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures**

**en vue de l'obtention du grade de**

**Maître es sciences (M.Sc.)**

**sciences économiques**

**août 1993**

**© Claude Fortin, 1993**

## SOMMAIRE

Qui sont ces gens qui nous gouverne? Pourquoi ont-ils choisi la carrière politique? Sont-ils payés trop cher? Sont-ils en politique pour l'argent, pour l'appât du gain? Ces quelques questions, évidemment très partielles, sont représentatives du questionnement qui se fait quotidiennement et depuis longtemps au sein de la population. Sans cesse chaque jour, certaines personnes se questionnent sur la pertinence de la rémunération accordée à nos politiciens. En effet, pour une partie de la communauté, il est totalement inconcevable que l'on puisse offrir près de 80 mille dollars annuellement à un individu pour qu'il aille faire *acte de présence* à l'Assemblée Nationale. Il leur semble de fait révoltant que leurs taxes et impôts puissent servir à financer *la vie de rêves* de ces individus qui n'ont de cesse que d'en profiter.

Suivant le même raisonnement, d'autres affirment sans ambages que les politiciens sont un groupe fermé d'individus dont la morale, une fois immergé dans l'engrenage politique et parfois même avant, n'a rien de comparable avec celle de tous ces gens qui attendent impatiemment leur canonisation. Pour une autre partie de l'électorat finalement, il est primordial de bien rémunérer nos élus afin que nous retrouvions à la législature, des gens qualifiés et honnêtes n'ayant cure des pots de vin qu'on leur offre régulièrement. Toutes ces interrogations que nous pourrions, à la limite, qualifier de préjugés, sont le coeur de ce que nous voulons démystifier dans notre étude.

Pour y arriver, nous exploiterons l'étude économique du comportement humain, une spécialisation à laquelle les économistes s'intéressent particulièrement depuis plusieurs années. Étant d'intérêt de se questionner sur les motivations profondes, mais pas toujours évidentes à la première analyse, qui poussent les individus à

s'orienter vers une carrière politique, il va de soi qu'une meilleure compréhension des différents éléments jouant dans la configuration des chambres d'assemblées permettra, dans un cadre davantage normatif, non seulement d'expliquer, mais également de faire des recommandations ou à tout le moins, orienter les actions ou la prise de position de la société concernant le traitement à réserver à ses représentants parlementaires.

Il faut cependant préciser que cette étude n'a pas la prétention d'expliquer parfaitement le phénomène. Malgré cela, elle devrait offrir suffisamment d'informations pour permettre une meilleure compréhension de ce qui motive les individus, en général, à se présenter en politique. Toute cette analyse se fera en tenant compte de la profession originale de l'individu, de sa rémunération privée mais aussi, de ses aspirations et des avantages que lui fait miroiter une carrière législative.

## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>6</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>2.0 ETAT DE LA RECHERCHE</b>	<b>12</b>
2.1 Contraintes littéraires	12
2.2 Revue de littérature	13
<b>3.0 RENTE ECONOMIQUE ET OFFRE DE DEPUTES</b>	<b>21</b>
<b>4.0 LES DONNEES</b>	<b>24</b>
4.1 Les données brutes	24
4.2 Les données transformées	28
<b>5.0 APPLICATION DU MODELE "SUR"</b>	<b>29</b>
5.1 Particularités empiriques	29
5.2 Le modèle théorique	32
<b>6.0 LE MODELE EMPIRIQUE</b>	<b>35</b>
6.1 Présentation du modèle empirique	35
6.2 Faiblesses du modèle	37
<b>7.0 ANALYSE DES RESULTATS</b>	<b>38</b>
7.1 Le modèle non-contraint	38
7.2 Modèle non-contraint: analyse des résultats	39
7.2.1 Test de symétrie et d'homogénéité	65
7.3 Le modèle contraint	66
7.3.1 Présentation	66
7.4 Modèle contraint: analyse des résultats	68
7.5 Résumé des résultats	71
<b>8.0 CONCLUSION</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>78</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>97</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b><u>Tableau 2.1:</u></b> Représentation du coût d'opportunité salarial relatif (1946-1989).	<b>17</b>
<b><u>Tableau 4.1:</u></b> Répertoire des variables (1946-1989).	<b>26</b>
<b><u>Tableau 7.1:</u></b> Résultats: modèle non-contraint.	<b>40</b>
<b><u>Tableau 7.2:</u></b> Évolution de la proportion d'intellectuels à l'Assemblée Nationale (1946-1989).	<b>52</b>
<b><u>Tableau 7.3:</u></b> Évolution des dépenses budgétaires par rapport au PIB. (1946-1989).	<b>52</b>
<b><u>Tableau 7.4:</u></b> Évolution du coût d'opportunité salarial: domaine de la santé (1946-1989).	<b>55</b>
<b><u>Tableau 7.5:</u></b> Répartition professionnelle dans la population et dans la députation: en pourcentage 1951-1989	<b>59</b>
<b><u>Tableau 7.6:</u></b> Résultats modèle contraint.	<b>67</b>
<b><u>Tableau A-1:</u></b> Classification des députés par profession (1946-1989).	<b>80</b>
<b><u>Tableau A-2:</u></b> Crédits budgétaires par secteur d'activité (1946-1989).	<b>84</b>
<b><u>Tableau A-3:</u></b> Rémunération par occupation (1946-1989).	<b>88</b>
<b><u>Tableau A-4:</u></b> Autres variables du modèle (1946-1989).	<b>93</b>

## REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier en premier lieu le Professeur Claude Montmarquette qui a démontré une patience inébranlable tout au long de cette recherche. Par ses nombreux conseils et encouragements qui ne se sont jamais relâchés, monsieur Montmarquette nous a permis d'aller plus loin dans l'expérimentation de ce secteur particulièrement intéressant de l'économie. Sans lui, sans sa présence quotidienne même quand la distance géographique devenait difficile à assumer, ce mémoire n'aurait pu voir le jour. Un remerciement particulier s'adresse également ici au Professeur François Vaillancourt qui, par son style direct et sa grande générosité, a été un exemple pour nous. Les exigences de ce dernier quant à la rigueur méthodologiques et intellectuelles ont été telles qu'il nous a permis d'aller plus loin dans la compréhension et l'analyse des intuitions économiques. Cela, nous ne l'oublierons jamais. Un remerciement aussi à l'Université de Montréal et particulièrement le département de sciences économiques pour la formation qui nous y a été donnée et qui nous a préparé à une utilisation efficace des outils et intuitions économiques les plus modernes et les plus avant-gardistes. Le sentiment d'appartenance que nous avons développé face à l'institution de même que la fierté que nous éprouvons d'être l'un de ses diplômés nous font oublier les nombreux sacrifices familiaux ainsi que notre séparation de notre Gaspésie natale. Un merci tout à fait spécial enfin à mon épouse Nathalie et à ma fille Marie-Phillipe pour leur patience et leur support incessant tout au long de mon cheminement.

*«...si tu découvres pour ceux qui doivent commander une condition préférable au pouvoir lui-même, il te sera possible d'avoir un État bien gouverné; car dans cet État seuls commanderont ceux qui sont vraiment riches, non pas d'or, mais de cette richesse dont l'homme a besoin pour être heureux: une vie vertueuse et sage. »*

Socrate.

La République

Platon

Flammarion

## 1.0 INTRODUCTION

Au cours des années, on a vu la composition de nos chambres d'élus se métamorphoser à un rythme inégal. De la confédération jusqu'à la fin des années '60, la part d'avocats et de notaires siégeant comme député à l'Assemblée Nationale ou à l'Assemblée législative du Québec est demeurée relativement constante à tout près de 25% des sièges. Il s'agit donc, pratiquement, du quart des postes disponibles. Au début des années '70, on a vu l'importance relative de la représentation de ce groupe professionnel décliner considérablement; leur proportion demeurant tout de même fort importante au sein de la députation. À la fin des années '70, il semble que nous assistions à un retour du balancier; la représentation des professionnels du droit reprenait effectivement tout près de 25% des bancs disponibles.

Ce phénomène se retrouve aussi chez d'autres groupes de professionnels comme les médecins, les gens d'affaires et les intellectuels. Les résultats varient cependant d'un groupe à l'autre en fonction des périodes retenues. De fait, marginaux qu'ils étaient jusqu'au milieu des années '70, les intellectuels, par exemple, qui regroupent notamment les enseignants de tous niveaux, les journalistes et les chercheurs universitaires, ont connu une poussée non négligeable à partir de 1976. Occupant à peine 3,5% des sièges à la fin des années '30, ces intellectuels comptent maintenant pour plus de 28% des élus de l'Assemblée Nationale après avoir dépassé la barre des 40% en 1976.

Il ne s'agit évidemment là que d'un exemple des modifications importantes survenues au niveau de la formation académique et professionnelle détenue par les députés. De semblables observations peuvent se faire également en regard d'autres groupes comme les travailleurs manuels ou encore, les petits

commerçants. De ces examens somme toute intuitifs, il devient intéressant de s'interroger sur la nature et les causes, pour paraphraser Adam Smith, de ces renversements.

Quels seraient donc en effet, les déterminants à l'origine de ces "mutations" législatives? Seraient-elles uniquement le fait de modifications d'ordre purement sociologique où la part relative d'avocats et de notaires en chambre diminuerait en même temps, et au même rythme, que la part de diplômés universitaires dans ces champs de spécialisation? Ou encore, seraient-elles le fait de considérations d'ordre économique où l'attrait de la profession de député, d'un point de vue pécuniaire et non pécuniaire, aurait augmenté la demande pour l'obtention de chaque siège de législateur de telle sorte qu'il y aurait eu augmentation de la concurrence sur le marché politique?

De même, comment peut-on expliquer l'apparition massive de certains groupes professionnels parmi l'équipe de députés? Sont-ils attirés par des considérations strictement égoïste comme le prestige, la rémunération et l'enrichissement personnel potentiel ou par des considérations plus altruistes comme la satisfaction d'être au service de la population qu'ils représentent?

Ces questions sont évidemment amenées en vrac; elles peuvent mener, dans une certaine mesure, à des réponses teintées de préjugés. Ces questions font toutefois partie, en quelque sorte, du résumé, de la représentation textuelle de l'attrait que représente un tel sujet vu son caractère à propension *polémique*.

Par conséquent, nous essaierons, dans la cadre de ce mémoire, de comprendre ce qui motive véritablement les individus à se présenter en politique. Par l'application d'un modèle économétrique, nous mesurerons l'impact de certaines variables très précises dont entre autre, la rémunération privée des individus, la

rémunération versée aux députés, les crédits budgétaires par ministère pour n'en nommer que quelques uns, sur la profession des individus qui accède à la législature. Il s'agit donc d'un exercice visant à mieux saisir le profil des députés. Un tel exercice permettra en partie, d'anticiper la composition de la Chambre d'Assemblée à mesure que la rémunération, le traitement et les conditions de travail offerts aux députés évolueront.

La deuxième partie de ce texte est réservée à l'état de la recherche effectuée dans ce domaine jusqu'à maintenant. La troisième partie permet d'introduire le phénomène de rentes économiques et d'offre de députés. Cette partie sert particulièrement à mieux camper une des intuitions fondamentale à notre argumentation. En quatrième partie, nous présentons les données ayant servie à développer notre modèle. Ces dernières vous sont exposées en détail en annexe de ce texte. La cinquième partie sert à introduire le modèle économétrique retenu pour notre analyse. Cette partie sera immédiatement suivie de la section six qui nous offre les particularités d'ordre empirique qui caractérisent notre modèle. En septième partie, nous effectuerons l'analyse de nos résultats. La conclusion et le résumé des intuitions obtenues et soutenues seront présentés à la section 8 de ce mémoire.

## 2.0 ÉTAT DE LA RECHERCHE

### 2.1 Contraintes littéraires

Bien que relativement modeste en quantité, la littérature discutant de l'attrait de la profession de député sur les différents groupes d'individus n'en demeure pas moins fort intéressante. Dans ce cadre, les recherches effectuées par McCormick et Tollison en 1981<sup>1</sup> représentent l'épine dorsale de notre argumentation fondamentale. À ces ouvrages capitaux viennent se greffer d'autres textes traitant de l'influence des groupes d'intérêt sur le système politique. Sous la responsabilité entre autre de Parker en 1989 de même que de Tollison et Wagner en 1991, ces publications viennent étayer notre argumentation. Également, l'argumentation développée par Krueger en 1974 sur la théorie de la recherche de rentes et analysée, entre autre, par Mueller en 1989 s'ajoutent afin d'enrichir l'intuition. Il coule de source que d'autres documents gravitent autour du traitement afin d'assurer le respect de la rigueur intellectuelle qu'impose un tel exercice.<sup>2</sup>

Par ailleurs, l'état de pauvreté relative de la recherche dans ce domaine ne constitue pas un handicap pour les chercheurs développant ce champ d'intérêt. La littérature existant dans le domaine demeure particulièrement pertinente malgré sa quantité peu importante. Cet état contribue en fait à augmenter l'attrait du sujet par son caractère original dans le paysage scientifique québécois.

---

<sup>1</sup> McCormick, Tollison; Political Legislation and the Economy: An Inquiry Into The Economic of the Interest Group, Boston University press, 1981

<sup>2</sup>La liste complète de ces documents vous est fournie dans la bibliographie incluse à la fin de ce document.

## 2.2 Revue de littérature

L'hypothèse de base sur laquelle McCormick et Tollison(1981), Parker(1989) de même que Tollison et Wagner(1991) fondent leur argumentation est celle voulant que l'agent politique maximise son utilité personnelle à l'intérieur même de l'exercice de ses fonctions, exactement de la même façon que ne le ferait n'importe quel autre agent économique. Cette maximisation de l'utilité du législateur est, selon les auteurs, soumise à la contrainte de réélection à laquelle le candidat politique adhère par défaut. Cette contrainte est représentée par l'obligation, pour le député, d'octroyer un niveau de service "acceptable"( c'est-à-dire, un niveau de service supérieur ou égal au niveau offert lors du précédent mandat) à la population qu'il dessert (Parker(1989)).

De là, on constatera que le député essaiera d'être près de son électorat et se verra contraint à chercher des bénéfices pour ses électeurs afin de maximiser ses chances d'être réélu. Poursuivant le raisonnement, les mêmes auteurs affirment qu'à partir du moment où l'insécurité électorale diminue, entendons la probabilité de réélection tendant vers l'unité, le législateur se tourne alors vers des activités se rapprochant davantage de ses intérêts personnels. À ce moment, le député diminue en conséquence ses efforts visant à maximiser ses chances de remporter le prochain scrutin. Il semble à cet égard défendable de croire qu'une fois convaincu de sa victoire électorale, le politicien se tourne vers les activités qui lui sont plus "personnelles". Incidemment, la diminution de l'insécurité électorale aura pour effet d'augmenter la demande pour les carrières politiques, Parker(1989), et les élections, pour les législateurs d'aujourd'hui, ne seront qu'un moyen pour arriver à une fin et non pas une fin en soi (Parker(1989)). Il s'agit en

fait là d'un effet pervers évident émanant du fonctionnement même du système législatif.<sup>3</sup>

De cette hypothèse de base, on constate que les auteurs ne prêtent, d'une façon générale, aucune intention altruiste aux législateurs; ces derniers ne visant que la maximisation de leur bien-être individuel en tout premier lieu. Il s'agit là d'une des intuitions nécessaires à l'approche des groupes d'intérêt sur l'analyse des gouvernements dont font état les auteurs et où la députation demeure un pivot essentiel. De plus, et d'une façon beaucoup plus cynique, Stigler affirme que les politiciens ne seraient autre chose que des marionnettes au service des groupes d'intérêt. Notons toutefois le bémol qu'apposent McCormick et Tollison à l'affirmation de Stigler. Ces derniers éliminent en effet l'hypothèse selon laquelle certains députés seraient élus en raison de leur appartenance à un groupe d'intérêt précis. Ajoutons cependant que cela est souvent interprété dans l'intuition générale comme une hypothèse forte amenée par les auteurs. Malgré cela, et conscient de la potentialité d'existence d'un tel phénomène à l'intérieur du régime politique québécois, nous supposerons que le fait demeure marginal et qu'il n'a donc pas d'incidence significative sur le choix et la profession des députés.

Une autre hypothèse semble faire l'unanimité chez les auteurs. En effet, McCormick et Tollison(1981), Parker(1989) ainsi que Tollison et Wagner(1991) considèrent les sièges disponibles à la législation comme faisant parti d'un marché concurrentiel nommé "marché politique". De ce marché politique, les auteurs

---

<sup>3</sup> À cet effet, soulignons que la diminution de l'insécurité électorale pourra être obtenu en raison de l'indifférence croissante de la population face à l'activité politique, laissant aux groupes d'intérêt le soin de déterminer quel sera la représentation du Parlement. À ce chapitre, Jean-Jacques Rousseau soulevait dans son essai «Du Contrat social» que, «*Dans une cité bien conduite chacun vole aux assemblées; sous un mauvais gouvernement nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait; qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, et qu'enfin les soins domestiques absorbent tout...*».

supposent qu'en général, les individus choisissent de se présenter en politique en fonction de leur coût d'opportunité à accéder aux fonctions de député. Ce coût d'opportunité, ou coût d'option à être un élu du peuple, est représenté par l'occupation, ou la profession, du candidat au moment de l'élection et est directement fonction du salaire qu'il commande dans son secteur professionnel d'activité.

On s'attend alors à ce que les individus ayant un coût d'opportunité élevé aient des réticences plus grandes à poser leur candidature en politique que d'autres individus ayant un coût d'opportunité plus faible. Ce raisonnement, somme toute très intuitif, demeure toutefois très facilement défendable. Il faut ici souligner l'importance accordée par les auteurs à la rémunération comme facteur potentiellement décisif du choix d'entreprendre une carrière politique. Par cela, on nuance considérablement l'importance accordée par les individus comme facteur déterminant de la décision de se présenter ou non en politique.

De cela, en supposant que le salaire de base versé à un député soit de soixante mille dollars; il est d'évidence que l'impact qu'a une telle rémunération sur un homme d'affaire plutôt prospère et, même en le supposant "ministrable", est différent de celui provoqué chez le travailleur manuel ayant une rémunération beaucoup plus modeste. De fait, dans un cas il y a perte monétaire à l'accession à la profession de député alors que dans l'autre, une bonification substantielle attend l'individu au moment de son entrée à la législature. Pour les candidats subissant une perte de rémunération salariale, soulignons encore que les auteurs ne semblent pas considérer comme suffisant l'argument unique du prestige pour justifier leur présence en politique.

Cependant, les auteurs admettent que des facteurs, autre que "rémunératifs", viennent enrichir l'intuition développée. En effet, certains groupes professionnels peuvent combiner les services législatifs avec leur profession propre de façon à obtenir une satisfaction souvent autre que monétaire dans l'exercice de leurs fonctions de représentant. De ces groupes, les avocats sont de ceux pouvant le mieux "internaliser" les avantages à être parlementaire et ce, grâce entre autre, aux pouvoirs législatifs qu'ont les députés. Cette capacité un peu exceptionnelle d'internaliser les privilèges d'être "légal" en font des candidats nombreux aux postes de législateur malgré leur coût d'opportunité en apparence élevé.<sup>4</sup> Il s'agit ici d'un argument fondamental amenée par la recherche sur le sujet. De fait, outre la rémunération et la possibilité de légiférer, la tribune qu'offre le privilège de faire partie de la législature de même que la création potentielle d'un réseau de "contacts" pour le législateur retiré sont autant de facteurs jouant en faveur de l'accession à la chambre des élus. Cette "internalisation" des avantages liés à la tâche de député devient la compensation nécessaire à l'entrée dans l'arène politique d'une certaine classe de candidats. Le tableau 2.1 présente de façon partielle ce que peut représenter le coût d'opportunité salarial relatif par occupation.

---

<sup>4</sup>Pour saisir l'importance de ce coût d'opportunité "salarial", consultez le tableau 2.1 sur la rémunération relative par groupe de profession.

**Tableau 2.1****Représentation du coût d'opportunité salarial relatif par profession**

Année	Saldép	Droit	Agricol	Intello	Santé	Aff.Mun	Commer
1946	3000	1,96	0,62	0,66	1,93	1,13	1,78
1947	3000	2,71	0,74	0,72	1,90	1,46	2,21
1948	3000	2,79	0,76	0,74	1,95	1,50	2,28
1949	3000	2,89	0,79	0,77	2,02	1,56	2,36
1950	3000	3,12	1,02	0,93	2,46	1,73	2,36
1951	3000	3,50	1,06	0,90	2,38	1,78	3,61
1952	4000	2,05	0,75	0,71	1,92	1,36	3,11
1953	4000	2,15	0,96	0,73	1,97	1,32	3,07
1954	4000	2,45	0,93	0,75	2,37	1,32	2,68
1955	4000	2,56	0,87	0,74	2,19	1,32	3,04
1956	5000	2,21	0,78	0,59	2,21	1,09	2,39
1957	5000	2,70	0,76	0,61	2,26	1,08	2,21
1958	6000	1,84	0,76	0,53	2,17	0,94	1,98
1959	6700	1,81	0,68	0,52	1,89	0,84	1,85
1960	6700	2,04	0,67	0,54	2,02	0,83	1,86
1961	6700	2,28	0,69	0,57	2,24	0,87	1,83
1962	6700	2,13	0,65	0,58	2,45	0,86	2,17
1963	10000	1,52	0,44	0,43	1,73	0,57	1,23
1964	10000	1,60	0,46	0,46	1,94	0,59	1,40
1965	12000	1,54	0,35	0,41	1,82	0,53	1,25
1966	12000	1,57	0,36	0,44	1,93	0,52	1,28
1967	12000	1,58	0,35	0,48	2,03	0,53	1,33
1968	12000	1,71	0,34	0,51	2,14	0,54	1,57
1969	12000	1,86	0,37	0,56	2,42	0,54	1,45
1970	12000	1,96	0,37	0,65	2,37	0,55	1,57
1971	15000	1,70	0,34	0,53	2,80	0,49	1,28
1972	15600	1,77	0,38	0,55	2,81	0,52	1,39
1973	15600	2,00	0,47	0,66	2,94	0,64	1,96
1974	21000	2,04	0,62	0,60	2,12	0,54	1,27
1975	22700	1,88	0,71	0,63	1,97	0,57	1,31
1976	24500	1,83	0,65	0,71	2,01	0,59	1,27
1977	27800	1,49	0,36	0,63	1,82	0,38	0,95
1978	27800	1,46	0,39	0,70	1,92	0,42	1,01
1979	29488	1,51	0,43	0,75	1,95	0,44	0,98
1980	31236	1,47	0,42	0,79	1,99	0,44	1,04
1981	33110	1,60	0,49	0,84	2,02	0,44	0,94
1982	35096	1,65	0,44	0,89	2,14	0,40	0,86
1983	37202	1,65	0,39	0,88	2,40	0,41	0,92
1984	38900	1,68	0,41	0,89	2,46	0,40	0,83
1985	40400	1,70	0,39	0,88	2,55	0,39	0,96
1986	41800	1,78	0,38	0,89	2,54	0,40	1,00
1987	43500	1,75	0,40	0,88	2,28	0,39	1,02
1988	52800	1,73	0,35	0,77	2,16	0,35	0,86
1989	55176	1,76	0,35	0,76	2,18	0,33	0,98

Source: 1-Revenu-Canada impôt: Statistiques fiscales des particuliers; 1946-1989

2- Jeanotte, Chantal; La rémunération des députés; Université de Montréal, Montréal 1988.

Notes: 1-  $\text{Saldép. 1989} = \text{Saldép.1988} * (1+0,045)$ ; soit un coefficient d'indexation inflationniste de 4,5%.

2- Le coût d'opportunité salarial s'obtient par le quotient du salaire par profession et du salaire du député. En d'autres termes:  $\text{coût d'opportunité} = \text{Sal. profession} / \text{Sal. député}$ .

3- Un résultat plus élevé indique que le coût d'opportunité est plus élevé.

À partir de cette intuition accordant une importance non équivoque à la notion de coût d'opportunité quant au rôle qu'il joue dans la décision de se présenter ou non en politique, les auteurs dégagent deux implications clés de la théorie des marchés politiques (McCormick et Tollison 1981). D'une part, un salaire faible versé au député ne peut constituer un attrait que pour les candidats ayant la capacité d'"internaliser" au maximum les gains que permet le poste de député; les avocats sont un bon exemple de cette catégorie de professionnels. D'autre part, un salaire élevé attirera des individus ayant relativement peu de possibilités de profiter de la potentialité intrinsèque des bénéfices liés à cette profession; les fermiers et les personnes au foyer sont de bons exemples de cette catégorie de candidats. Il faut cependant nuancer l'information; de fait, un salaire élevé n'attirera pas un nombre de "bas" salariés nécessairement plus important qu'un autre groupe, il aura cependant l'effet d'augmenter le nombre d'individus intéressés à la politique active.

Il est par ailleurs intéressant de voir à ce moment-ci la nuance que les auteurs apportent au principe de coût d'option. De fait, le coût d'opportunité n'est plus uniquement relié au concept de la rémunération du travail mais également le fait de la capacité qu'a l'individu à capter les gains possibles que permet la tâche de député. De ce raisonnement, nous pouvons faire ressortir qu'un haut potentiel

d'internalisation des avantages liés au parlementarisme diminuera d'autant le coût d'opportunité associé à la décision de se porter candidat.<sup>5</sup>

Or, de ces dernières intuitions se dégage la réflexion suivante: dans un contexte de marché politique concurrentiel, l'augmentation du salaire des députés a pour effet d'attirer davantage de candidats de professions diverses et d'ainsi augmenter la concurrence pour l'obtention des sièges disponibles à l'Assemblée Nationale. À ce moment, il est d'évidence que certains groupes professionnels, dont les avocats, verront la part des bancs occupés par leurs membres diminuer en fonction de ces nouvelles règles du jeu.

Suivant cela, le spectre des candidats aux postes de législateur peut donc être borné, selon les auteurs, de la façon suivante: à une extrémité, les candidats avec un haut coût d'opportunité monétaire et un haut potentiel d'internalisation des avantages liés à la tâche de député; les avocats entre autre. À l'autre extrémité, les candidats ayant un faible coût d'opportunité monétaire de même qu'un faible potentiel d'internalisation des bénéfices possibles; les fermiers en sont un bon exemple.

Par cette échelle spectrale, McCormick et Tollison(1981) structurent leur argumentation quant à la propension à devenir législateur de la façon suivante: au moment où le salaire est relativement bas, les avocats sont les premiers à offrir leurs services comme parlementaire en raison de leur fort coefficient d'internalisation des avantages de ce travail. À mesure que le niveau de salaire relatif augmente, d'autres classes de professionnels ayant un coût d'opportunité relativement élevé et une capacité d'internalisation positive mais inférieure à celle

---

<sup>5</sup>Un tel constat nous oblige à accepter l'idée qu'une faible rémunération pour les députés n'attirera que les candidats ayant un intérêt personnel certain d'accéder à l'Assemblée Nationale et non le goût premier de servir leurs électeurs.

des avocats apparaissent sur l'échiquier politique. Ces classes pourraient être représentées par les hommes d'affaires, les médecins, les ingénieurs, les enseignants et ainsi de suite, jusqu'à l'atteinte de l'autre extrémité du spectre.

Finalement, une autre intuition amenée par les auteurs veut qu'un salaire élevé pour les députés ait non seulement l'avantage d'attirer des candidats de toutes les tendances, formations professionnelles et de tous les milieux, mais ait aussi l'avantage de favoriser une certaine "vertu" chez ces candidats éventuellement élus. En effet, un salaire plus élevé rendra le coût de commettre un acte malhonnête plus important et attirera un plus grand nombre de candidats ayant peu ou pas de possibilités ou d'envie de profiter, subtilement, des privilèges que peut leur conférer un poste de représentant législatif<sup>6</sup>. En fait, cette dernière hypothèse résume très bien l'argumentation de McCormick et Tollison(1981) voulant que certaines professions aient l'habileté de combiner les opportunités d'être législateur avec leurs intérêts propres. Ces chercheurs affirment de plus que ces groupement dominant dans la profession parlementaire au moment où les salaires sont, toutes proportions gardées, faibles.

Notre mémoire s'inscrit exactement dans le même cadre intuitif que celui développé par McCormick et Tollison (1981). Cette étude se concentre toutefois sur le cas du Québec exclusivement. Nous le répétons, notre postulat de base veut que la rémunération ait un rôle important à jouer dans la configuration parlementaire. Nos efforts vont donc particulièrement dans ce sens et visent essentiellement à vérifier si la théorie développée par les différents auteurs s'applique de façon significative au cas du Québec.

---

<sup>6</sup> C'est d'ailleurs un argument similaire qui est, en partie, derrière l'amélioration des conditions salariales des policiers du Québec.

### 3.0 RENTE ÉCONOMIQUE ET OFFRE DE DÉPUTÉ

Notre modèle théorique se veut essentiellement une vérification empirique des hypothèses amenées par McCormick et Tollison(1981)<sup>7</sup> appliquées au cas du Québec. Le problème fondamentale à lequel nous nous intéressons consiste à mesurer l'impact qu'a la rémunération sur la profession des députés élus à l'Assemblée Nationale. En fait, est-ce qu'une variation dans les salaires modifiera de façon significative la configuration des assemblées d'élus au Québec?

De l'analyse de cette question, outre le cadre restrictif qu'oblige la littérature à ce sujet, nous élargirons quelque peu l'intuition développée par les auteurs en ajoutant l'argument de la recherche de rente. Le "rent seeking", amené par Ann Krueger<sup>8</sup> au début des années '70 a été présenté par la suite par Mueller son livre "Public Choice"<sup>9</sup> et plus tard, dans "Public choice II".

L'hypothèse voulant qu'un avocat, pour prendre cet exemple, accepte un salaire plus faible afin d'être député, et tout cela, dans le but de bénéficier de la compensation "non pécuniaire" qu'il reçoit à légiférer, est intéressante en soi; cependant, il sera également d'intérêt de voir si cette acceptation de perte monétaire ne dissimule pas un intérêt quant à des opportunités qui font plus que compenser cette perte. De fait, cette "résignation" à une plus faible rémunération peut cacher un espoir non avoué de décrocher une rente monétaire substantielle à la fin de la carrière politique. Pour s'en convaincre, pensons à tous ces politiciens redevenus "civils" et employés par de grandes institutions ou à ces autres,

---

<sup>7</sup> McCormick, R.E. et Tollison, R.D.; Politicians, legislation and the economy: An inquiry into the interest group theory of government; Boston University Press; 1981.

<sup>8</sup> Krueger, Ann O.; The political economy of the rent seeking society ; American economic Review, vol.64, juin 1974; p.291-303.

<sup>9</sup> Mueller, Dennis C.; Public Choice II: A revise edition of Public Choice; Cambridge; 1989.

devenus de puissants lobbyistes auprès de différents groupes de pressions ou de gouvernements<sup>10</sup>. De là, on constatera que le politicien possède des avantages certains auxquels le commun des mortels n'a pas accès; il a, entre autre et surtout, le privilège de s'être créé un réseau unique de contacts à l'intérieur de l'appareil politique. Certains seront tentés de dire qu'il s'agit là, ni plus ni moins, que de la présence du loup dans la bergerie; à tout le moins, cet état de chose, cette particularité, fait-il du politicien retraité un homme ou une femme de très grande valeur, vu sa rareté, pour les nombreux groupes de pression. Et cela, cet effet de rareté dont il est l'objet, nous croyons qu'il le perçoit en général très bien, qu'il en est tout à fait conscient et qu'il vient pondérer l'importance du coût d'opportunité relatif que doit supporter l'individu.

De cela, il n'y a qu'un pas à franchir pour conclure que cette grande valeur a un prix et qu'il est monnayable. Ce prix pourra être considéré, dans ce qui nous préoccupe, comme la rente retirée de la présence passée dans le monde politique. Il convient d'admettre que ce phénomène de la recherche de rente demeure très intuitif; il reste cependant suffisamment intéressant et défendable pour l'inclure à l'intérieur de notre développement théorique. Une telle intuition, malgré la force de sa robustesse, est toutefois très difficile à ramener sous forme empirique du fait de la relative pauvreté des données pouvant être converties à l'approche. Pour se convaincre de la difficulté de modeler la recherche de rente à un niveau empirique, demandons nous seulement quel facteur représenterait le mieux ce

---

<sup>10</sup> À cet égard, soulignons les postes dans la diplomatie dont l'histoire récente nous informe également; la promesse d'un poste diplomatique, par exemple, pourra être suffisant pour convaincre un candidat ayant un fort coût d'opportunité à briguer les suffrages. Soulignons enfin que l'information qui circule actuellement veut que le Premier ministre du Canada, Brian Mulroney en poste de 1984 à 1993, ait fait quelques 500 nominations politiques avant de se retirer.

comportement sous forme de variable mesurable et donc, observable. Quoique possible, l'exercice s'avérerait tout de même fort laborieux.

## 4.0 LES DONNÉES

### 4.1 Les données brutes

Les données utilisées dans cette étude ont été, pour certaines, compilées et définies de façon subjective par l'auteur. Elles sont tirées de la documentation officielle les concernant particulièrement et représentent chacune des variables retenues comme pertinentes à notre modèle empirique. Chacune de ces variables se rapporte aux différents groupes et attributs professionnels identifiés qui sont le secteur du droit, le secteur agricole, les domaines de la santé, de l'éducation et des intellectuels, le commerce et, finalement, les gens provenant du monde des affaires municipales.

Les variables retenues pour les fins de notre analyse sont au nombre de neuf. Nous retrouvons la part de députés provenant de chacun des groupes professionnels précédemment identifiés, le salaire relatif pour chacune des professions, les crédits ou dépenses budgétaires par ministère, le taux de chômage de même que des variables dichotomiques se rapportant à notre modèle que ce soit au chapitre des variations au régime de pension des députés, de la structure socio-économique prévalant au Québec durant la période étudiée (nous faisons effectivement intervenir l'effet de la révolution tranquille dans notre modèle)<sup>11</sup> ou encore, au niveau de la variation dans le nombre de députés siégeant à la législature québécoise.

Nous vous présentons en annexe une définition plus complète des variables qui sont utilisées à l'intérieur de cette étude. Ici, nous ne vous présentons, au tableau

---

<sup>11</sup> La période retenue identifiant la révolution tranquille s'étend de 1962 à 1980. Cette période semble faire l'unanimité chez les historiens comme Durocher, Linteau et Ricard entre autre qui se réfèrent toujours à cette période pour identifier la révolution Tranquille.

4.1, qu'un bref sommaire de chacune des variables. C'est ainsi que dans ce tableau, vous trouverez le nom des variables, une courte définition de chacune ainsi que la valeur moyenne et l'écart-type présent par chacune des variables. Soulignons qu'une telle information est très instructive quant à la valeur informationnelle des données nécessaires à ce type d'étude.

TABLEAU 4.1

## Répertoire des variables (1946-1989)

VARIABLES	DEFINITION	MOYENNE	ECART-TYPE
Pdroit	Avocats et notaires	26,74	4,3
Pagricole	Manoeuvres ,agriculteurs	15,95	7,6
Péducation	Enseign. au secondaires	9,21	8,91
Psanté	Médecins, chirurgiens	8,33	3,69
Pintello	Univers.,journ.,écrivains	6,46	7,31
Paffmun	Commerçants locaux	26,79	7,14
Pcommerce	Ing., comptables, finance	6,85	4,08
Cdroit	Crédits Min. de la Justice	174,382,00	204,503.00
Cagricole	Crédits Min. agriculture	240,719.00	510,968.00
Céducation	Crédits Min. éduc.	2,174,816	2,769,210
Csanté	Crédits Min. santé	2,429,566	3,158,752
Caffmun	Crédits Min. af. mun.	1,740,394	233,170
Ccommerce	Crédits Min. ind. et com.	88,842	135,229
Sdroit	Sal. annuel moyen	31,024	24,387
Sagricole	Sal. annuel moyen	8,014	5,564
Séducation	Salaire annuel moyen	12,959	12,856
Ssanté	Salaire annuel moyen	39,035	33,887
Saffmun	Salaire annuel moyen	9,033	4,531
Scommerce	Salaire annuel moyen	21,201	11,959
Sdéputé	Salaire annuel moyen	17,671	14,845
Smoyen	Salaire moyen au Québec	17,671	14,845
Age	Age moyen des députés	46,53 ans	3,43
Tx chômage	Tx de chô. moy. Québec	6,04	2,45

**TABLEAU 4.1(Suite)****Répertoire des variables (1946-1989)**

VARIABLE	DÉFINITION	MOYENNE	ECART-TYPE
D1	1er var. régime de retraite	0,09	0,29
D2	2e var régime de retraite	0,23	0,42
D3	3e var. régime de retraite	0,16	0,37
R1	Révol. tranqu. 1962-1980	0,43	0,50
Ndéputl	Var. nombre de sièges	4,64	0,11

\*Notes: Les groupes visés par notre étude sont les mêmes pour tout le mémoire. Par conséquent, seule la première lettre de chaque variable permettra de distinguer le type de variable dont il s'agit. C'est ainsi que la lettre P apparaîtra pour désigner les proportions de chacun des groupes sélectionnés. La lettre C vaudra pour l'identification des crédits budgétaires par secteur. La lettre S nous indiquera le salaire moyen reçu pour chacun des groupes professionnels retenus. Les lettres D, R et N indiqueront qu'il s'agit de variables dichotomiques.

#### 4.2 Les données transformées

Les données effectivement utilisées dans les estimations empiriques sont, à peu de choses près, les mêmes que celles développées précédemment. La principale différence vient de l'utilisation de données relatives plutôt qu'absolues. De fait, nous ne parlerons maintenant plus du salaire des membres de la profession du droit, mais plutôt du salaire de ces mêmes individus relativement à celui versé chez les députés. Cela permettra évidemment de pouvoir mieux comparer les résultats qui ressortiront de notre analyse.

De la même façon et pour les mêmes raisons, nous parlerons maintenant des crédits relatifs versés par les différents ministères concernés au lieu de la valeur brute signifiée à la section précédente. Il va de soi nous le rappelons, qu'une telle information n'est utilisée qu'en raison de l'explication supplémentaire qu'elle permet dans ce type précis d'analyse.

En effet, de telles données, par leur transformation, nous enseignent beaucoup quant aux liens pouvant exister entre, par exemple, les crédits versés au ministère de la justice et le nombre de nouveaux venus provenant de cette profession à l'Assemblée Nationale. De fait, un accroissement du nombre d'avocats en chambre entraînera-t-il une hausse relative des sommes votées et effectivement dépensées dans le ministère qui les concerne plus directement? Cette question est d'un grand intérêt dans le contexte qui nous préoccupe; les crédits budgétaires relatifs peuvent en effet être une source d'explication fort significative des facteurs déterminants la composition de l'Assemblée Nationale.

## 5.0 APPLICATION DU MODÈLE "SUR"

### 5.1 Particularités d'ordres empiriques

L'objectif de cette étude est d'expliquer les facteurs qui déterminent la part relative d'un groupe professionnel par rapport au nombre total de députés au cours de la période retenue. Nous savons que différents éléments permettent d'expliquer le phénomène de parts (proportions) dont entre autre, la théorie de la demande. Cette théorie offre un grand potentiel dans l'explication des facteurs expliquant la configuration de la chambre d'assemblée.

Ainsi le modèle SUR, en particulier dans le cadre de notre étude, devra être considéré un peu à la manière d'une fonction de demande. De fait, nous parlerons ici d'un système de parts ( cost shares ) où la présence d'un groupe professionnel, exprimé en terme de proportion, représentera, par analogie, la quantité; les autres variables de salaire relatif s'apparenteront au prix. De cette similarité, nous pourrons déceler certains effets de prix et de revenu qui pourront apparaître dans l'analyse de nos résultats.

Par conséquent, notre système de "parts" pourra être défini de la façon suivante:

$$S_{it} = \alpha_i + \sum \alpha_{ij} \ln P_{jt} + \gamma_i \ln Y_t + \beta_i \text{ trend} + \varepsilon_i \quad 12$$

où  $i = 1, \dots, 6$  représente le nombre d'équations,  $t$ , le nombre d'observations et les  $P$  et  $Y$ , respectivement les prix et les revenus.

$S_{it}$  représente évidemment la part de députés par profession.

---

<sup>12</sup>«Topics in linear regression»; manuel d'utilisation logiciel Gauss.

De ce modèle nous pourrions, implicitement dans le cas des rendements constants à l'échelle ou explicitement en ce qui concerne la symétrie et l'homogénéité, imposer certaines hypothèses ou contraintes très intéressantes. Ces contraintes peuvent se résumer de la façon suivante:

- 1- la symétrie où  $\alpha_{ij} = \alpha_{ji} \quad \forall i \neq j$
- 2- l'homogénéité où  $\sum_j \alpha_{ij} = 0 \quad \forall i$  et  $\sum_i \alpha_i = 1$
- 3- les rendements constants à l'échelle  $\gamma_i \quad \forall i$
- 4- aucun changement technique pour  $\beta_i \quad \forall i$

Nous porterons une attention toute particulière à certaines de ces hypothèses dans notre développement empirique. De fait, l'estimation de notre modèle se fera en imposant les hypothèses 1 et 2 systématiquement. Évidemment, étant donné que les parts additionnées égales l'unité, il faudra laisser tomber une des équations à estimer afin de prévenir la formation d'une matrice de variance-covariance singulière. Notons ici que Kmenta et Gilbert<sup>13</sup> ont démontré que l'estimation par SUR produit des estimations de maximum de vraisemblance asymptotique. On en conclut donc que le choix de l'équation à laisser tomber n'est pas important car la valeur des coefficients estimés sera la même peu importe l'équation permutée.

Il sera par ailleurs intéressant pour nous de faire le parallèle entre d'une part, notre modèle et, d'autre part, la théorie de la demande. Ce parallèle sera entre autre établi par l'expression, sous forme de "log", des variables de salaires relatifs et de crédits budgétaires. Cet exercice nous permettra, comme c'est le cas pour une fonction de demande, d'établir une relation "d'élasticité" entre les variables

---

<sup>13</sup> J.Kmenta et F.Gilbert, « Small Sample Properties of Seemingly Unrelated Regression », Journal of the American Statistical Association, vol.63, 1968, p.1180-1200.

indépendantes et la variable dépendante. Cela nous semble cohérent dans la mesure où nous nous interrogeons sur la propension du salaire relatif (par analogie, le prix) à faire varier la part de député par profession, la quantité.

Mathématiquement, nous pourrions donc démontrer que:

$$q_i = \alpha_0 \ln w_i$$

$$\text{où } \partial q_i = \alpha_0 (1/w_i) \partial w_i$$

$$\text{or } \alpha_0 = w_i (\partial q_i / \partial w_i)$$

$$\text{et } \alpha_0 = (\partial q_i / (\partial w_i / w_i)) \quad \text{qui est une expression sous forme d'élasticité.}$$

Cette particularité au niveau du raisonnement ajoute une certaine richesse à notre analyse. Elle nous permet en effet, d'analyser les résultats obtenus sur la base d'un questionnement davantage pertinent à ce que nous voulons effectivement expliquer. La valeur de l'interprétation de nos résultats s'en verra donc bonifiée.

Afin d'arriver à des résultats plus "explicatifs" et donc, à des conclusions plus robustes, nous estimerons notre modèle de deux façons distinctes; en premier lieu, nous n'imposerons aucune contrainte à notre modèle, secondement, nous lui imposerons certaines des contraintes présentées précédemment. Pour les besoins de notre étude, nous limiterons ces contraintes aux tests les plus pertinents à notre analyse; celles concernant les phénomènes de symétrie et d'homogénéité. Les résultats complets de cet exercice sont présentés de façon détaillée à l'analyse des résultats.

## 5.2 Le modèle théorique

Le modèle que nous utiliserons dans notre analyse sera donc du type SUR (Seemingly Unrelated Regression) tel que développé par Zellner en 1962.<sup>14</sup> L'utilisation de cette méthodologie sera nécessaire en raison de la corrélation existant entre les résidus de chacune des équations estimées. Ainsi, à l'intérieur du modèle développé par Zellner, les résidus ne sont pas corrélés dans le temps, mais plutôt, corrélés entre eux ponctuellement par le biais du système d'équation.

De fait,

$$\begin{aligned} \text{COV}(U_{it}, U_{js}) &= \sigma_{ij} && \text{si } t = s \\ &= 0 && \text{si } t \neq s \end{aligned} \quad (1)$$

Remarquons que ce type de corrélation apparaîtra si et seulement si il existe des variables qui n'apparaissent pas dans le modèle mais qui sont communes à toutes les équations sans exception. Notons de plus que le modèle SUR procédera, dans un premier temps, à l'estimation des équations du modèle par moindres carrés ordinaires. Cette première série d'estimations générera les résidus estimés  $\hat{u}_{it}$ . Ce sera à partir de ces résidus que nous élaborerons l'estimation des covariances  $s_{ij}$  où

$$\sigma_{ij} \text{ estimé} = [1/(T-K)] \sum \hat{u}_{it} \hat{u}_{jt} \quad (2)$$

et où  $K$  = nombre de paramètres

$L$  = nombre d'observations.

---

<sup>14</sup> A. Zellner, «An efficient Method of Estimating Unrelated Regression and Test for Aggregation Bias», Journal of the American Statistical Association, June 1962, p. 348-368.

Il faut ici préciser que nous croyons à l'applicabilité de cette technique d'estimation en raison du fait qu'entre autre, les corrélations ne sont pas le fait de variables émises de façon commune mais bien existant de fait. Cette précision devient nécessaire en raison de la restriction reliée à l'utilisation du modèle par Rao en 1974.<sup>15</sup>

Par conséquent et de façon générale, notre modèle prendra la forme suivante:

$$Y_i = \beta_i X_i + u_i \quad \text{où } i = 1, \dots, 6 \quad (3)$$

avec l'estimation des coefficients Bêta par moindres carrés généralisés<sup>16</sup> sous l'hypothèse suivante:

$$E(u_i u_j) = \sigma_{ij} I \quad \text{où } i, j = 1, \dots, 6 \quad (4)$$

Cette dernière hypothèse suppose que les résidus sont indépendants dans le temps mais corrélés entre eux de façon contemporaine à l'intérieur des effets d'interdépendance des équations du système.

Par ailleurs, de (4) on a que  $E(u u') = \Sigma \otimes I_n$ , la matrice du produit de Kroneker où  $\Sigma = [\sigma_{ij}]$  et  $i, j = 1, \dots, 6$ .

Or, l'inverse de la matrice de covariance se présente comme suit;

$$\Sigma^{-1} \otimes I_n$$

Donc, l'estimateur du moindre carré généralisé est:

$$\beta_{\text{estimé}} = [X' (\Sigma^{-1} \otimes I_n) X]^{-1} [X' (\Sigma^{-1} \otimes I_n) Y] \quad (5)$$

<sup>15</sup> P. Rao, « Specification Bias in SUR » dans W. Sellekaerts (ed.), "Essays in Honor of Tinbergen", vol.2, p.101-113, International Arts and Sciences Press, New-York, 1974.

<sup>16</sup> Ibid 14

et la matrice de covariance de  $\beta$  estimé est:

$$[X'(\Sigma^{-1} \otimes I_n)X]^{-1}$$

Or, comme les éléments de  $\Sigma$ , notés  $\sigma_{ij}$ , sont inconnus, nous estimerons alors chacune des équations, comme nous le soulevions précédemment, par moindres carrés ordinaires; nous obtiendrons le coefficient estimé des résidus  $\hat{u}_i$  et nous estimerons  $\sigma_{ij}$  par:

$$s_{ij} = (1/n) \hat{u}_i' \hat{u}_j$$

alors, l'estimation par moindres carrés généralisés est réalisé.<sup>17</sup>

Il s'agit là de l'essentiel du développement de notre modèle théorique qui guidera l'évolution empirique de nos estimations. La prochaine section vous exposera les considérations d'ordre empirique spécifiques à notre analyse.

---

<sup>17</sup> Maddala, Econometrics, McGraw-Hill, 1977.

## 6.0 LE MODÈLE EMPIRIQUE

Sur la base des considérations d'ordre théorique présentées précédemment, nous structurerons notre présentation empirique de façon subjective; c'est à dire, à partir des intuitions qui nous semblent les plus évidentes à la bonne compréhension du sujet que nous étudions.

### 6.1 Présentation du modèle empirique

La structure empirique développée dans cette analyse prendra la forme d'un système de six équations dont les variables indépendantes seront communes à chacune. Par conséquent, seule la variable dépendante différera d'équation en équation lors de nos estimations. Voyons l'expression fondamentale de nos équations.

$$Y_i = \alpha_0 + \alpha_i X_i + u_i \quad \text{où les } i = 1, \dots, 6$$

et où,  $Y_1 = \text{PDROIT}$

$$Y_2 = \text{PAGRIC}$$

$$Y_3 = \text{PINTELLO}$$

$$Y_4 = \text{PSANTE}$$

$$Y_5 = \text{PCOMRCE}$$

$$Y_6 = \text{PAFMUN}$$

Note: PAFMUN sera l'équation omise pour les fins de la spécification théorique exigée.

De la même façon,

$\alpha_0$  = la constante

$\alpha_i$  = les coefficients estimés

$X_i$  = les variables du modèle; soient SDREL, SAREL, SIREL, SSREL, SCREL, SMREL, CDREL, CAREL, CIREL, CSREL, CCREL, CMREL, TXCHOM, D1, D2, D3, NDEPUT, R1.<sup>18</sup>

$u$  = le terme d'erreur aléatoire.

Notre modèle empirique se résumera donc à un système de cinq équations avec, chacune, 19 variables explicatives en incluant la constante.

Par ailleurs, il faut ajouter que nos estimations se feront à partir de la construction d'un système basé sur deux principes fournissant des résultats que nous comparerons les uns aux autres. D'une part, nos estimations porteront sur une version non-contrainte et sans log sur les variables de notre système. Nous pourrions qualifier cette première comme la version brute de notre analyse.

D'autre part, nous estimerons le même modèle mais en imposant certaines contraintes de même que l'imposition de log aux variables de salaire relatif et de crédits relatifs. De façon explicite, dans cette version contrainte, nous imposerons les hypothèses de symétrie et d'homogénéité à nos variables. De plus, implicitement, nous verrons à vérifier s'il existe un phénomène de rendements constants à l'échelle (constant returns to scale) pour certaines de nos variables.

---

<sup>18</sup> Une description détaillée des variables du modèle vous est présentée en annexe.

Par exemple, il sera intéressant de voir l'effet que pourra avoir une variation du nombre de sièges de députés sur la répartition par profession de ces sièges. Également, la formulation sous forme de log de certaines variables nous permettra d'en arriver, comme nous le soulevions lors de la présentation de notre modèle théorique, à des résultats se rapprochant davantage des questions que nous nous sommes posées. Cela, en exploitant une façon différente d'exprimer les différentes incidences des variables de notre modèle. Il faut rappeler par ailleurs que toutes nos hypothèses suivent la logique que suggère la théorie de la demande à laquelle nous ferons référence tout au long de notre étude.

### 6.2 Faiblesses du modèle

Il faut cependant ajouter que notre modèle empirique présente certaines faiblesses. Entre autre, un nombre d'observations plus important aurait été nécessaire afin de saisir davantage les différents effets que suggèrent notre spécification empirique. À cet égard, notre action a été limitée par la non-homogénéité dans la longueur des séries essentielles à nos estimations. De fait, la base commune de départ de l'information la plus éloignée dans le temps remonte à 1946 ce qui peut, sembler un peu court.

De plus, et de façon récurrente, si nous avions pu bénéficier d'un nombre plus grand d'élections, l'effet de changement de régime aurait pu être très informatif et rentable pour les conclusions de notre étude. Un nombre plus important d'élections nous aurait en effet permis de saisir un peu mieux les "effets d'éviction" dont peuvent être victime certains groupes professionnels au détriment de d'autres. Quoi qu'il en soit, et malgré les lacunes soulevées ici, nous croyons tout de même posséder une quantité d'observations suffisante au développement de conclusions pertinentes et rigoureuses du sujet étudié.

## 7.0 ANALYSE DES RÉSULTATS

### 7.1 Le modèle non-contraint

Le modèle non-contraint, nous le soulevions précédemment, sera développé sans que nous imposions les hypothèses d'homogénéité et de symétrie que suggère la théorie. De plus, dans cette version, nous ne procéderons pas à la "linéarisation" sous forme de logarithme des variables du modèle. Cependant, ce modèle non-contraint sera soumis à un test de symétrie et d'homogénéité comme nous le faisons dans le cas de la théorie de la demande. Nous ferons ces tests nous le rappelons, en raison de l'analogie que nous entretenons entre notre modèle et la théorie économique traditionnelle des fonctions de demande.

Une conclusion positive de l'application de ces tests confirmera l'imposition de ces conditions dans l'expression de notre modèle contraint.

Pour avoir une idée plus claire de ce que signifie ces tests, soulevons que la symétrie suppose que les effets croisés des variables correspondantes dans chacune des équations sont symétriques. En d'autres termes, il s'agit de voir si, par exemple, une augmentation dans le salaire des intellectuels dans l'équation du droit aura le même effet qu'une hausse du salaire du droit dans l'équation des intellectuels.

Exprimé autrement, nous dirons que  $P_{2:1} - P_{1:2} = 0$  ; i.e.,  $P_2(q_1) = P_1(q_2)$

En d'autres termes, nous dirons que  $\alpha_{ij} = \alpha_{ji} \quad \forall i \neq j$

De la même façon, le test d'homogénéité nous permettra de s'interroger si la somme de tous les effets de salaire relatif est nulle dans chacune des équations. Dit autrement, nous voulons la confirmation que si tout est doublé en même temps alors, en termes réels, rien ne changera.

Comme précédemment, en exprimant cela de façon différente, nous aurons:

$$P_1: 1 + P_2: 1 + P_3: 1 + P_4: 1 = 0$$

$$\text{ou bien, } \sum_j \alpha_{ij} = 0 \quad \forall i \text{ et } \sum_i \alpha_i = 1$$

Donc, si tous les salaires relatifs, pour utiliser cet exemple, sont multipliés par deux, alors, de façon concrète, rien ne va changer.

### 7.2 Modèle non-contraint: analyse des résultats

L'analyse des résultats se fera pour chacune des équations individuellement et successivement. Nous maintiendrons cependant toujours une certaine relation avec les autres équations du modèle. Une synthèse des résultats vous sera présentée à la fin de cette section. De plus, l'ensemble synthétisé des résultats vous est fourni au tableau 7.1 qui suit afin que vous puissiez vous y référer.

**Tableau 7.1****Résultats modèle non-contraint**

VARIABLES	PDROIT	PAGRIC	PINTELLO	PSANTÉ	PCOMRCE
	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)
CONSTANTE	-129 (-1.46)	191,55 (-4,439)	133,891 (1.242)	-11,078 (-0,297)	-137,473 (-1,154)
SDREL	-12,52 (-2,32)	2,403 (-0,909)	-9,112 (-1,379)	3,215 (1.406)	17,145 (2.349)
SAREL	-0,5 (-0,098)	1,055 (-0,423)	-16,618 (-2,668)	-0,404 (-0,187)	18,865 (2.742)
SIREL	7,82 (-1,47)	-7,279 (-2,793)	35,256 (5.416)	-6,165 (-2,736)	-30,31 (-4,215)
SSREL	11,77 (-1,703)	-4,467 (-1,319)	-19,27 (-2,277)	-6,724 (-2,295)	19,28 (2.062)
SCREL	-0,394 (-0,085)	1,995 (-0,876)	-17,66 (-3,106)	5,962 (3.027)	13,526 (-2.152)
SMREL	-3,213 (-0,348)	5,253 (1.162)	15,946 (1.412)	2,856 (0.73)	-29,805 (-2,388)
CDREL	-8,526 (-1,750)	3,487 (-1,461)	2,451 (0.411)	-2,588 (-1,253)	2,573 (0.39)
CAREL	18,201 (3.523)	-5,155 (-2,036)	-11,666 (-1,845)	-0,635 (-0,29)	-0,097 (-0,014)
CIREL	-0,368 (-0,136)	0,973 (0.736)	0,234 (0.071)	-1,564 (-1,367)	1,624 (0.445)
CSREL	-8,398 (-2,539)	1,404 (0,866)	4,263 (1.053)	5,745 (4.097)	-2,969 (-0,664)
CCREL	0,99 (1.041)	-0,421 (-0,903)	-0,775 (-0,666)	0,163 (0.405)	-0,121 (-0,094)
CMREL	1,607 (1.604)	-0,6 (-0,124)	2,612 (2.129)	-1,094 (-2,578)	-3,455 (-2,55)
Tx CHOM.	-0,809 (-1,906)	1,058 (5.084)	1,116 (2.147)	0,229 (1.273)	-1,472 (-2,564)
D1	-4,386 (-1.336)	2,791 (1.734)	-3,426 (-0,852)	2,383 (1.712)	2,627 (0.592)
D2	1,381 (0.290)	-4,34 (-1,860)	2,104 (0.361)	-2,441 (-1,209)	4,481 (0.696)
D3	-0,363 (-0,074)	-5,023 (-2,095)	-3,909 (-0,653)	-1,961 (-0,946)	11,87 (1.794)
NDEPUTL	40,501 (2.111)	-38,732 (-4,119)	-22,042 (-0,938)	1,892 (0.233)	25,123 (0.968)
R1	3,518 (2.088)	-7,198 (-8,717)	3,365 (1.631)	-0,072 (-0,101)	1,933 (-0,848)
NOMBRE OBS.	44	44	44	44	44
R2	71.9%	97,60%	96,70%	93%	81,20%
R2 ajusté	51,70%	95,90%	94,30%	88%	67,60%
D-W	1,842	2,245	2,182	1,959	1,773

### Non-contraint: Droit

L'équation 1 de notre modèle non-contraint nous offre des résultats plutôt intéressants. C'est ainsi que huit variables se retrouvent significatives. De cela, on observe que la variable SDREL (salaire droit relatif) est significative et négative. Un tel résultat nous indique qu'une augmentation du salaire des avocats et notaires entraînera une diminution dans le nombre de ces professionnels en chambre à Québec.

Cela signifie, si nous faisons le parallèle avec la théorie de la demande et que nous considérons le salaire relatif comme un "prix", qu'il existe une relation inverse entre le prix et la quantité demandée de ces sièges. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le prix à payer d'entrer en politique est trop élevé étant donné la baisse relativement importante de la rémunération. On constate donc que les avocats et les notaires ne restent pas insensibles à l'argument salarial dans le choix de leur profession.

De fait, on constate de nos résultats que le salaire versé au député, comparativement à ce qu'il peut espérer dans le secteur privé, aura un effet positif sur la propension de ces derniers à adhérer à l'activité politique. Cela est toutefois contre-intuitif de ce que McCormick avançait. En effet, ce dernier affirmait que les avocats et les notaires devaient être plus nombreux dans des situations de faibles rémunérations législatives. Cela en raison de leur capacité plus grande à internaliser les avantages liés à la tâche de député. Il est ici également important de relever l'ampleur de la valeur du coefficient estimé. Cela marque un effet important de la variation du nombre de députés, avocats ou notaires, à mesure que leur traitement relatif augmente. On pourra donc dire qu'une plus forte rémunération versée aux élus pourra contribuer à attirer davantage de gens de ce

groupe professionnel. Cependant, il est en ce moment beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions définitives des impacts de la rémunération sur la configuration professionnelle de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, il semble qu'une relation entre le secteur de la santé et du droit soit clairement établie. De fait, on constate qu'une augmentation de la rémunération relative dans le corps médical pourra entraîner une augmentation de la part occupée par les gens de droit dans la députation. L'interprétation que nous pouvons ici établir nous paraît d'un certain intérêt; en effet, il semble que le retrait de la classe médical de la population des députés profite en bonne partie aux professionnels du droit. Cela suggère relativement clairement que la «redistribution» des sièges suite au retrait d'une catégorie d'élus ne se fait pas de façon linéaire. En d'autres termes, la présence d'un effet de rendements constants à l'échelle n'est, de toute évidence, pas vérifiée dans ce cas-ci. Il semble donc y avoir ce que nous pourrions qualifier d'effet d'éviction au profit des avocats et notaires à mesure que l'écart salarial entre les secteurs de la santé et législatif s'accroît.

De la même façon pour les crédits budgétaires, nos résultats indiquent qu'une augmentation des crédits dans le domaine de la santé pourra entraîner une diminution du nombre d'avocats dans la députation. La justification de ceci se retrouve dans des raisons similaires à celles présentées précédemment. De fait, une augmentation des crédits versés dans le domaine de la santé pourra signifier une augmentation de l'attrait du politique pour ce secteur et donc, augmenter l'effet de concurrence sur le marché politique.

Cependant, le résultat des crédits, quoique faible, en ce qui concerne le "droit" relève de la contre-intuition. De fait, nous obtenons un coefficient de signe négatif. Un résultat semblable nous indique qu'une hausse des crédits dans ce secteur

amènera une diminution de la part des avocats et des notaires dans l'arène politique. Effet a priori surprenant, on conçoit de fait difficilement que ce phénomène puisse se produire. La réponse à cela pourrait être, finalement, dans l'événement ex post ou ex ante de la hausse des crédits budgétaires.

Il pourra en effet devenir intuitivement défendable d'admettre qu'une augmentation du nombre de professionnels de la santé s'impliquant en politique provoque une hausse des crédits accordés à la santé. L'augmentation des crédits arrivant ex post, il n'y a donc rien là de surprenant. La situation contraire nous semble toutefois difficilement explicable.

D'autre part; le caractère significatif de la variable "taux de chômage" et son signe négatif nous indique tout de même qu'une hausse du taux de chômage entraînera une diminution du nombre de députés avocat ou notaire. Ce résultat va ici dans le sens de l'intuition dans la mesure où une augmentation du chômage dans les différentes professions ou tout simplement, une diminution de l'activité économique dans les secteurs professionnels, pourra amener ces mêmes professionnels à lorgner de façon plus intéressée du côté d'une éventuelle carrière politique. Cet état de fait aura comme conséquence d'accentuer l'effet de concurrence sur le marché politique et de réduire ainsi les probabilités de chacun, dont les avocats, d'être élus. Ce résultat, est-il nécessaire de le rappeler, va tout à fait dans le sens de l'intuition.

Par ailleurs, on remarque un résultat très intéressant et fort significatif en ce qui concerne la variation du nombre de députés. En effet, nous observons que la variable NDEPUTL est positive et fortement significative. Un résultat semblable est d'intérêt car il démontre la place importante que prend les avocats et les notaires quand le nombre de sièges disponibles augmente. Il est ici utile de noter

que pour augmenter de façon tangible la part des avocats et des notaires à l'Assemblée Nationale, ces derniers doivent se bousculer ou se présenter en grand nombre pour chacun des postes disponibles afin d'augmenter la probabilité d'occupation du siège par la profession. Ce résultat vient confirmer par ricochet l'attrait que peut exercer le poste de législateur sur les professionnels du droit. De fait, cet engouement que démontre ces derniers pour la disponibilité des sièges semble démontrer de façon non-équivoque l'intuition développée par McCormick et reprise par nous.

Finalement, on remarque que la période de la révolution tranquille a pu jouer un rôle important dans la place occupée par les gens de droit dans la législature. Période de bouleversements où le rôle de l'État québécois s'est vu redéfini sur la base de nouvelles prémisses, fin de la grande noirceur et de quinze années d'un régime unioniste sous Duplessis, le rôle des hommes de loi s'est grandement confirmé. Notre résultat obtenu démontre, outre sa positivité, un caractère significatif relativement robuste. Fait intéressant, les variables dichotomiques concernant les changements dans les pensions ne sont pas significatives, ce qui ajoute à l'intuition amenée. De fait, il semble falloir «autre chose» aux professionnels du droit pour les encourager à entreprendre une carrière politique. Enfin, avec un coefficient  $R^2$  corrigé de 51,7% et un test de Durbin-Watson voisinant les 1.8, nous pouvons conclure en une relative "explicativité" globale de notre première équation. Évidemment, ces résultats prendront toute leur robustesse lorsqu'ils seront mis en perspective avec les résultats des autres équations.

Insistons donc sur le caractère modéré de la rémunération pour expliquer la présence des avocats et des notaires en politique. Il faut en effet porter notre attention sur un ensemble plus global de facteurs qui viennent tout de même

( confirmer les intuitions des auteurs étudiés. Comme facteurs explicatifs, outre les effets croisés qui ajoute à la rigueur de l'exercice, soulevons les cas du nombre de sièges disponibles ainsi que du taux de chômage observé dans l'économie.

### Non-contraint: Agricole

Pour les manoeuvres et les ouvriers, que nous avons ramené sous le vocable d'agricole", outre la constante, nous retrouvons huit variables significatives.

De cela, la première variable décelée comme significative, et fortement, est la rémunération relative des intellectuels. Significatif et négatif, ce résultat semble démontrer qu'une variation de la rémunération relative versée aux intellectuels a un effet inverse sur le nombre de gens du secteur "agricole" à l'intérieur de la députation. Ce résultat semble, a priori, contre intuitif hormis que les intellectuels soient mus, et c'est notre hypothèse, par des motivations idéologiques très fortes. Ce qui surprend quelque peu cependant c'est que le même résultat ne se retrouve pas dans les autres secteurs. Il faut toutefois souligner que le secteur agricole semble, selon toutes vraisemblances, plus fragile face aux pressions exercées par d'autres groupes professionnels. Cela pourrait bien être la base de l'explication du phénomène que l'on observe ici.

Par ailleurs, nous sommes quelque peu étonné de l'absence de significativité des autres variables de rémunération sur la part d'«agricole» chez les élus. De fait, nous aurions cru que la variation du salaire relatif "agricole" eu pu avoir un impact significatif sur la décision de ces gens de se présenter en politique. Ce résultat peut toutefois s'expliquer par le coût d'opportunité relativement très faible qu'ont à subir les candidats de ce groupe. Il est en effet admis que la rémunération généralement reçu par un manoeuvre ou un agriculteur est historiquement beaucoup plus faible que celui reçu par un député<sup>19</sup>. Cette condition fait en sorte

---

<sup>19</sup>Le tableau A3 situé en annexe illustre cette situation.

de maintenir le coût d'opportunité monétaire des gens du secteur agricole relativement stable dans le temps et donc, de peu d'effets<sup>20</sup>.

D'autre part, nous retrouvons le même résultat surprenant que rencontré à l'équation 1. De fait, nous constatons la relation négative et significative entre la variable "crédits-agricoles" et le nombre de députés provenant de cette profession. Quoique mystérieux au premier égard, ce résultat nous informe peut être qu'une augmentation des sommes versées dans ces domaines, où les agriculteurs sont très majoritairement représentés, sert d'incitation à ces derniers de demeurer dans ce domaine. Notons également que les autres variables concernant les crédits budgétaires ne semblent pas avoir d'impacts sur le nombre de députés de ce secteur.

Dans un autre ordre d'idée, la variable "taux de chômage" présente un signe positif de même qu'une très forte significativité. Allant dans le sens de l'intuition, ce résultat confirme qu'une augmentation du taux de chômage ou une détérioration de la situation économique, cette classe de travailleurs étant relativement plus touchée par le chômage que les autres groupes répertoriés, amènera une propension plus grande de ces derniers à se battre pour un siège à l'Assemblée Nationale<sup>21</sup>.

Confirmant en partie l'intuition précédemment développée en ce qui concerne la relative fragilité de ce groupe devant les pressions des autres groupes professionnels, on remarque que deux variables sur trois représentant les

---

<sup>20</sup> Le tableau 2.1 illustre cette constatation.

<sup>21</sup> Les modifications structurelles importantes qu'a subi ce groupe de travailleurs dans le temps a contribué également à l'allocation différente des ressources sur le marché du travail dont le travail politique fait partie. À ce sujet, voir Fréchette, L'économie du Québec: 4e édition, concernant le phénomène d'urbanisation et d'exode rural qu'a connu le Québec jusqu'à la fin des années '70.

variations dans le régime de pension des députés, la variable de variation du nombre de députés en chambre de même que celle soulignant la période de la révolution tranquille sont toutes significatives et négatives. L'effet de concurrence étant ce qu'il est, l'amélioration des conditions de travail offertes aux députés aura pu attirer une clientèle plus grande pour chacun des sièges.

Afin d'expliquer le signe positif de la première variable dichotomique "D1" représentant les pensions, soulignons seulement que cette variation s'est produite dans les années '69 à '72. Or à cette époque, le nombre de députés provenant du secteur agricole augmenta sensiblement, passant de 10 à 15% en termes relatifs.

Pour le reste, il est important de relever que les «agriculteurs» se sont fait, encore une fois, évincer purement et simplement du domaine législatif par l'agressivité des autres groupes. En effet, on peut affirmer et rappeler entre autre que la variation dans les conditions du régime de retraite a pu attirer de nouveaux protagonistes provoquant ainsi l'effet d'éviction dont semblent particulièrement être victime les candidats du secteur agricole. De la même manière, une augmentation du nombre de sièges disponibles ne se serait soldé que par une perte pure et simple, en terme de représentation, de ces derniers.

En effet, ne pouvant profiter du potentiel qu'offrait les nouveaux sièges, l'engouement suscité pour ces postes chez les autres groupes professionnels, dont les avocats, aura eu comme résultat de leur faire perdre des sièges qu'ils avaient déjà détenus auparavant. L'intuition dégagée dans l'équation précédente se confirme donc dans cette équation aussi.

Enfin, pour poursuivre dans le même raisonnement, la période de la révolution tranquille aura été marqué par le déclin de la représentativité de ce groupe chez les élus. À l'instar des avocats et des notaires, les «agriculteurs» ont bénéficié du

courant provoqué par les quatorze années de pouvoir du régime Duplessis. Ils occupait en effet une place très importante tant au cabinet qu'à l'Assemblée proprement dite. Cependant, la révolution tranquille et la nouvelle définition du rôle de l'État ne laissera que peu de place à ces gens dont les qualifications ne répondaient plus aux nouvelles exigences. Nous sommes cependant conscients que la métamorphose sociale qui s'est opérée à cette époque, tant du point de vue de la formation académique des individus que du phénomène de l'urbanisation commencé quelques décennies plus tôt, a pu jouer un rôle non négligeable dans le déclin de la part relative de ce groupe dans la députation<sup>22</sup>. Malgré cela, et ce n'est pas contradictoire, nous insistons sur l'importance potentielle de l'effet de concurrence sur la représentativité effective des groupes professionnels.

#### Non-contraint: Intellectuels

Cas intéressant que celui des intellectuels. En effet, contrairement à ce qu'on a pu observer jusqu'à maintenant, nous retrouvons dans ce cas-ci quatre variables représentant les salaires relatifs qui sont significatifs. Or, au-delà de leur significativité, on remarque qu'exception faite du salaire relatif des intellectuels qui a un signe positif, chacune des autres variables démontre un signe négatif.

De cela, on peut soulevé le cas surprenant du signe positif de la variable SIREL. De fait, outre sa très forte significativité, un tel résultat suggère qu'une augmentation de leur salaire relatif entraînera une augmentation de leur représentation relative; ce qui est, vous en conviendrez, fort étonnant. Cependant, un si important coefficient de significativité nous oblige à pousser plus loin notre interrogation. En effet, nous sommes en droit de se demander ce qui explique un tel résultat.

---

<sup>22</sup> Durocher, Linteau et al.; " Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930"; Montréal, Boréal 1986, 739 p.

Quand on y réfléchit bien, on constate que ces "intellectuels" tels que définis par nous, peuvent très bien être un groupe ayant de quelconques motivations idéologiques les amenant à déceler certains avantages pour eux à exercer la tâche de député. En d'autres termes, il n'est pas interdit de supposer que chez les intellectuels, comme pour les gens de droit, il existe une certaine capacité d'internaliser les avantages, mêmes temporaires, d'un poste de député et cela, même s'il s'agit d'avantages se rattachant principalement et parfois même uniquement à une satisfaction intérieure; purement idéologique.

Pour démontrer que cette hypothèse relève d'un certain intérêt, il suffit de jeter un coup d'oeil sur le tableau 7.2 présenté ci-dessous. De fait, nous pouvons remarquer que la présence d'intellectuels s'est surtout fait sentir pendant la période où le Parti Québécois était au pouvoir. Or, nous le savons, les membres et le Parti Québécois lui-même étaient motivés par une conviction idéologique très profonde. On identifiait d'ailleurs fréquemment le Parti Québécois de cette époque comme étant un parti composé majoritairement d'intellectuels. Cette analyse n'est certes pas absolue, mais elle demeure quand même, selon nous, d'une certaine pertinence.

Pour ajouter à cela, nous remarquons également, et le tableau 7.3 le confirme, que le rapport entre les dépenses publiques et le PIB s'est accrue considérablement pendant la période de la révolution tranquille pour culminer avec la prise du pouvoir des péquistes en 1976. Or, il nous paraît intuitivement très défendable d'amener comme hypothèse que les intellectuels, souvent identifiés à la gauche politique, aient sentis avec le début de la révolution tranquille, la capacité d'aller chercher une rente économique importante par leur implication à la politique active.

( Ce qui est important de souligner ici, c'est l'application de la théorie élaborée par McCormick. Il apparaît en effet que pour le cas du Québec, la théorie s'applique davantage aux intellectuels qu'aux avocats qui représentaient pourtant, le groupe professionnel à la base de notre intérêt pour le sujet.

**Tableau 7.2****Évolution de la proportion d'intellectuels à l'Assemblée Nationale (1946-1989)**

Année	Intello	Année	Intello	Année	Intello	Année	Intello
1946	3,30%	1957	0,00%	1968	11,22%	1979	41,59%
1947	3,33%	1958	0,00%	1969	10,09%	1980	41,96%
1948	0,00%	1959	0,00%	1970	12,61%	1981	40,83%
1949	0,00%	1960	4,12%	1971	12,84%	1982	39,66%
1950	0,00%	1961	4,08%	1972	12,73%	1983	38,02%
1951	0,00%	1962	5,26%	1973	16,22%	1984	39,02%
1952	1,10%	1963	6,59%	1974	16,51%	1985	29,13%
1953	1,08%	1964	7,29%	1975	16,67%	1986	29,60%
1954	1,09%	1965	6,25%	1976	41,44%	1987	29,27%
1955	1,05%	1966	11,22%	1977	42,34%	1988	29,27%
1956	0,00%	1967	11,22%	1978	41,82%	1989	29,27%

Source: Gouvernement du Québec; *Répertoire des Parlementaires Québécois*; 1867-1987.

**Tableau 7.3****Évolution des dépenses publiques par rapport au PIB (en %) Québec (1946-1989)**

Année	G/PIB	Année	G/PIB	Année	G/PIB	Année	G/PIB
1946	14,4	1957	17,1	1968	20,8	1979	21,6
1947	11,3	1958	17,5	1969	20,8	1980	21,8
1948	11,6	1959	17,3	1970	22,0	1981	21,9
1949	12,7	1960	17,2	1971	22,5	1982	23,8
1950	12,7	1961	19,2	1972	22,2	1983	23,4
1951	15,4	1962	19,1	1973	21,3	1984	22,6
1952	17,7	1963	18,7	1974	21,6	1985	22,7
1953	17,3	1964	18,2	1975	23,1	1986	22,3
1954	17,7	1965	18,6	1976	22,5	1987	21,5
1955	17,0	1966	19,4	1977	23,0	1988	21,2
1956	16,9	1967	20,4	1978	22,6	1989	21,4

Source: L'observateur économique canadien, supplément statistique historique, 1991-1992, catalogue 11-210.

En ce qui concerne les autres variables de salaire, leur signe négatif étonne par leur aspect contre-intuitif. En effet, ces résultats indiquent qu'une hausse des salaires relatifs dans l'agriculture", dans la santé et le commerce entraînera une baisse dans la représentativité des intellectuels en chambre. De cela, il semble difficile d'établir un lien clair entre ces variables et l'intuition développée. Il s'agira en fait d'éclaircir cela à la lumière d'informations supplémentaires.

Au niveau des crédits budgétaires, rien ne semble favoriser la découverte d'un quelconque résultat «révolutionnaire». Exception faite de la variable CAREL et CMREL qui sont négatives et significatives, toutes les autres variables reliées aux crédits budgétaires ne sont pas significatives. Toutefois, encore une fois, la variable taux de chômage présente un signe positif et est significative. De cela, on peut relever que ce groupe pourra être attiré par la carrière politique à mesure que le marché privé sera contingenté et donc, touché par le chômage. Cela sera vrai comme pour à peu près tous les autres groupes à quelques exceptions près.

Finalement, concluons en disant que l'absence de caractère significatif de variables telles que les variations du régime de retraite, le nombre de sièges de députés disponibles et la variable "Révolution tranquille" permet de confirmer que la présence des intellectuels est ponctuelle et motivée par le courant idéologique dont ils ont la conviction plutôt que par une quelconque volonté de s'enraciner, de s'incruster à l'intérieur du système politique.

Enfin, un coefficient de corrélation corrigé de 94.3% de même qu'une statistique de Durbin-Watson de 2.18 nous permettent de croire, ici également, en une certaine robustesse de notre modèle.

Non-contraint: Santé

Suivant la même formule que précédemment, il faut soulever en premier lieu le signe négatif et significatif de la variable SSREL. Un tel résultat est conforme à l'intuition développée jusqu'à maintenant. En effet, compte tenu du coût d'opportunité très élevé auquel font face les professionnels de la santé, il semble tout à fait naturel qu'un accroissement dans le différentiel de rémunération entre leur profession et le poste de député soit suffisant pour décourager les plus téméraires de ces professionnels. Pour s'en convaincre, étudions le tableau 7.4 suivant.

**Tableau 7.4****Évaluation du coût d'opportunité salarial: domaine de la santé**

Année	san/dép	Drt/dép.	agr/dép.	Int./dép.	Afm/dép.	Com./dép
1946	1,931667	1,955	0,62	0,66	1,13	1,78
1947	1,90	2,71	0,74	0,72	1,46	2,21
1948	1,95	2,79	0,76	0,74	1,50	2,28
1949	2,02	2,89	0,79	0,77	1,56	2,36
1950	2,46	3,12	1,02	0,93	1,73	2,36
1951	2,38	3,50	1,06	0,90	1,78	3,61
1952	1,92	2,05	0,75	0,71	1,36	3,11
1953	1,97	2,15	0,96	0,73	1,32	3,07
1954	2,37	2,45	0,93	0,75	1,32	2,68
1955	2,20	2,56	0,87	0,75	1,32	3,04
1956	2,21	2,21	0,78	0,59	1,09	2,39
1957	2,26	2,70	0,76	0,61	1,08	2,21
1958	2,17	1,84	0,76	0,53	0,94	1,98
1959	1,89	1,81	0,68	0,52	0,84	1,85
1960	2,02	2,04	0,67	0,54	0,83	1,86
1961	2,24	2,28	0,69	0,57	0,87	1,83
1962	2,45	2,13	0,65	0,58	0,86	2,17
1963	1,73	1,52	0,44	0,43	0,57	1,23
1964	1,94	1,60	0,46	0,46	0,59	1,40
1965	1,82	1,54	0,35	0,41	0,53	1,25
1966	1,93	1,57	0,36	0,44	0,52	1,28
1967	2,03	1,58	0,35	0,48	0,53	1,33
1968	2,14	1,71	0,34	0,51	0,54	1,57
1969	2,42	1,86	0,37	0,56	0,54	1,45
1970	2,37	1,96	0,37	0,65	0,55	1,57
1971	2,80	1,70	0,34	0,53	0,49	1,28
1972	2,81	1,77	0,38	0,55	0,52	1,39
1973	2,94	2,00	0,47	0,66	0,64	1,96
1974	2,12	2,04	0,62	0,60	0,54	1,27
1975	1,97	1,88	0,71	0,63	0,57	1,31
1976	2,01	1,83	0,65	0,71	0,59	1,27
1977	1,82	1,49	0,36	0,63	0,38	0,95
1978	1,92	1,46	0,39	0,70	0,42	1,01
1979	1,95	1,51	0,43	0,75	0,44	0,98
1980	1,99	1,47	0,42	0,79	0,44	1,04
1981	2,02	1,60	0,49	0,84	0,44	0,94
1982	2,14	1,65	0,44	0,89	0,40	0,86
1983	2,40	1,65	0,39	0,88	0,41	0,92
1984	2,46	1,68	0,41	0,90	0,40	0,83
1985	2,55	1,70	0,39	0,88	0,39	0,96
1986	2,54	1,78	0,38	0,89	0,40	1,00
1987	2,28	1,75	0,40	0,88	0,39	1,02
1988	2,16	1,73	0,35	0,77	0,35	0,86
1989	2,18	1,76	0,35	0,76	0,33	0,98

L'information contenue dans ce tableau soulève que le coût d'opportunité salarial que doivent supporter les professionnels de la santé est, tout au long de la période, fort élevé. Sensiblement comparable à ce que devaient supporter les professionnels du droit et du commerce jusqu'au tournant des années '60, le coût d'opportunité relatif des gens du milieu de la santé a commencé à se démarquer à partir de cette même époque. À cet effet, le déclin de la représentation des professionnels de la santé en chambre s'est confirmé au début des années '70.<sup>23</sup>

Ajoutons à cela que notre information concernant le coût d'opportunité salarial pour ce groupe professionnel sous-estime probablement la réalité. En effet, le régime d'assurance-maladie (la "castonguette) instauré au début des années '70 de même que la difficulté de répartition des médecins au Québec à modifier considérablement la nature de ce marché. En effet, cette situation de "pénurie relative" a contribué à l'explosion des coûts de la main d'oeuvre médicale spécialisée. Ce phénomène a amené le gouvernement du Québec, surtout à partir du début des années '80<sup>24</sup>, à imaginer une série de mesures visant à encourager l'implantation de médecins en régions éloignées et périphériques.<sup>25</sup> Ces nouvelles données viennent donc modifier le coût d'opportunité salarial réel qu'ont à supporter les gens du secteur de la santé.

Cette argumentation est aussi soutenue par le fait que les professionnels de la santé, outre le coût d'opportunité salarial élevé auquel ils font face, n'ont que très peu de capacités d'internaliser les avantages liés à la tâche de député et d'aller

---

<sup>23</sup>Le tableau A-1 présenté en annexe offre la classification des députés par profession à l'Assemblée Nationale pour la période 1946-1989.

<sup>24</sup>Voir Bolduc, D., Fortin, B. et Fournier, M.A.; The impact of incentive policies on the practice location of doctors: A multinomial probit analysis; Département d'économique; Université Laval; cahier 9308; avril 1993.

<sup>25</sup>Soulignons à cette égard les primes d'installation d'une durée de 4 ans, les primes de rétention valables pour 4 années également, les bourses d'études d'une valeur de 10 mille dollars pour les étudiants exprimant leur désir de pratiquer en région ect.

chercher ex post, une rente économique suffisante pour compenser la "désutilité" qu'ils ont subis à poursuivre une carrière politique. À ce dernier élément s'incorpore le coût d'opportunité de "capital humain" que représente le fait de laisser la pratique médicale pendant une période de quatre, cinq ou encore, huit ans. Effectivement, il pourra être difficile sinon impossible pour un médecin ayant quitté la pratique pour une si longue période de réintégrer son domaine d'activité.

Dans le même ordre d'idée, on comprend que le caractère significatif et négatif, surtout de la variable SIREL, soit cohérent. En effet, comme nous le soulevions précédemment, ces intellectuels n'étant en politique que de façon ponctuelle, une variation du salaire relatif chez-eux pourra entraîner une diminution de la part des professionnels de la santé en chambre. Tout cela, évidemment, toujours en raison de l'effet de concurrence existant sur le marché politique.

De plus la très forte "significativité" et "positivité" de la variable CSREL vient nous informer de l'attrait que peut représenter l'intérêt gouvernemental pour un secteur d'activité sur l'augmentation de candidats provenant de ce secteur particulier. De cela, on remarque de nos résultats qu'une variation positive des crédits accordés au domaine de la santé aura un effet positif et significatif sur le nombre de professionnels de ce secteur au sein de la députation. Il va de soi, nous en convenons encore une fois, qu'il n'est pas établi si les crédits budgétaires sont la cause ou l'effet de la hausse dans le nombre d'élus provenant de ce milieu. Ajoutons au surplus que les représentants du domaine de la santé demeurent, pour toute la période, marginalement peu représentés; leur proportion atteignant dans les plus hauts sommets, à peine 13%. Cette situation peut s'expliquer en grande partie en raison de leur faible représentation dans la population. Il semble alors évident, étant donné leur faible représentation dans la population, qu'ils se retrouvent aussi marginalement représenté à l'intérieur de la députation. Partant

d'un tel constat, nous pourrions être fortement tenté d'expliquer l'effet d'accaparement des sièges par les avocats au détriment des gens provenant du secteur agricole, par exemple, par le fait qu'il semble que les avocats se retrouvent plus nombreux que les gens du secteur agricole dans la population. Un tel raisonnement demeure fort robuste jusqu'au moment où l'on s'interroge sur la surreprésentation de certains groupes, dont les avocats, par rapport à leur présence dans la population. À ce sujet, le tableau 7.5<sup>26</sup> nous informe de la différence qui existe dans la proportion des professions parmi la députation par rapport à celle retrouvée dans la population.

---

<sup>26</sup> Les détails de la création de ce tableau vous sont fournis en annexe de ce texte.

**Tableau 7.5****Répartition professionnelle dans la population et dans la députation en %: 1951-1991**

	1951		1961		1971		1981		1991		
	Population	Députation									
<b>Droit</b>	0,2%	25,2%	0,4%	27,5%	0,2%	20,1%	0,3%	26,7%	0,3%	24,3%	
<b>Agricole</b>	19,5%	25,2%	6,4%	20,4%	9,4%	14,6%	5,9%	9,1%	5,6%	8,1%	
<b>Santé</b>	0,4%	12,1%	1,0%	10,2%	0,7%	11,9%	0,7%	2,5%	1,0%	2,4%	
<b>Intello.</b>	2,7%	0,0%	1,9%	4,0%	4,9%	12,8%	5,4%	40,8%	5,1%	29,2%	
<b>Af. Mun.</b>	2,8%	14,2%	4,9%	6,1%	7,6%	4,6%	8,3%	3,3%	7,3%	3,2%	
<b>Comrce</b>	2,8%	23,0%	4,6%	32,9%	3,4%	35,8%	3,1%	17,5%	3,5%	32,5%	

Source: Bureau fédéral de la statistique; Recensement du Canada; 1951, 1961, 1971, 1981, 1991.

Note: Le détail de la classification professionnel au sein de la population se retrouve en annexe de ce

Le tableau 7.5 reflète l'effet de surreprésentation qui caractérise particulièrement certains groupes professionnels. En effet, malgré que ce phénomène ait tendance à se retrouver chez tous les groupes, certains semblent davantage touchés. C'est le cas entre autre des professionnels du droit qui, malgré la part relativement faible qu'ils occupent dans la population tout au long de la période, voient leur place dans la députation demeurer relativement stable. De plus, il est intéressant de constater que, suivant l'intuition, la part des députés provenant du secteur dit "agricole" diminue en même temps que leur place dans la population. On peut être à ce moment tenté d'expliquer le phénomène d'importance d'un groupe dans la députation, comme les avocats par exemple, par un simple effet de tendance. De fait, il peut sembler évident que la place plus grande occupée par les avocats à l'Assemblée Nationale s'explique simplement par l'augmentation de leur nombre à travers le temps. De la même façon, la diminution des élus du secteur "agricole" ne s'explique que par le déclin relatif dans la population. Une telle analyse n'explique cependant pas pourquoi, par exemple, la part de médecins dans la députation régresse alors que leur part relative dans la population elle, augmente. Pour cette raison, nous hésitons à accorder trop d'importance au phénomène de tendance pour expliquer l'évolution des différents groupes professionnels à l'Assemblée Nationale dans le temps.

D'autre part, la non significativité de la variable "taux de chômage" vient tout à fait confirmer l'intuition. En effet, il ressort que l'incidence du taux de chômage sur un groupe n'ayant qu'une vague conception, par ailleurs très théorique, de ce qu'est le chômage soit plutôt faible. De plus, nous croyons acceptable d'affirmer que l'effet de concurrence que peut provoquer le chômage sur ce groupe déjà faiblement représenté peut être marginal d'autant plus que ce groupe a toujours, historiquement, jouie d'une forte popularité dans la population. Les professionnels

de la santé ont en effet toujours été perçus comme des gens sur qui l'on pouvait compter, ayant une bonne instruction et étant digne de représenter la population. Bref, ils jouissent d'une grande crédibilité.

Finalement, il nous semble intuitivement réaliste d'affirmer que la non significativité des variables D2,D3, NDEPUTL et R1 soit prévisible compte tenu de la relative sécurité financière de ce groupe, de l'important coût d'opportunité "professionnel" et salarial à lequel il fait face de même que de la présence relativement constante de ce groupe dans la société québécoise tout au long de la période étudiée. Les professionnels de la santé étaient, jusqu'à l'aube de la Révolution Tranquille, les représentants de la bourgeoisie canadienne française; les autres professions, si ce n'est le droit et la vocation religieuse, étaient très peu développées.

Enfin, soulignons qu'un coefficient  $R^2$  ajusté de 88% et une statistique de Durbin-Watson de 1.959 nous réconforte quant à la robustesse de notre modèle.

### Non-contraint: Commerce

Même processus avec des résultats sensiblement différents pour le secteur du commerce. Dans ce cas-ci, les variables de salaire relatif semblent avoir un effet important sur la part d'hommes d'affaire dans la vie politique active québécoise. De fait, elles sont toutes, à des degrés divers, significatives. Quoique majoritairement positives, les variables SIREL ainsi que SMREL présentent un signe négatif. Le cas de la variable SIREL surprend guère pour les raisons amenées et discutées précédemment. En ce qui concerne la variable SMREL, le signe négatif qu'elle arbore semble a priori contre-intuitif dans la mesure où, de toute évidence, les résultats indiquent qu'une hausse dans le salaire relatif versé aux gens du monde municipal aura un impact négatif sur le nombre d'hommes d'affaires élus députés.

Il peut en effet sembler surprenant qu'un salaire de député relativement moins important que ce qu'il est possible d'obtenir dans le privé augmente la concurrence pour les sièges de députés au point où la part d'hommes d'affaires soit affectée négativement. Il s'agit d'un résultat qui mériterait de faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Cependant, une explication intéressante peut être développée suivant nos résultats. En effet, selon toute intuition, les gens du monde municipal ont peut-être des motivations intrinsèques à vouloir devenir député. Étant souvent très près de la politique municipale, ces gens ont pu développer la conviction que le pouvoir de faire bouger les choses se situait, à tort ou à raison, à un niveau supérieur et que donc, toutes choses étant égales par ailleurs, ils ont accepté une diminution relative de leur rémunération afin d'avoir la chance d'exercer le pouvoir. Cet attrait amènerait une augmentation de la concurrence sur le marché politique et

entraînerait par conséquent, une diminution de la représentation des gens d'affaires. Ajoutons de plus que le salaire relatif des gens du milieu municipal demeure, pour la majorité de la période, inférieur à l'unité ce qui, d'une certaine façon, permet d'expliquer la situation.

Pour ce qui est des autres variables de salaire relatif, le signe positif qui précède la variable SCREL semble surprenant. De fait, nous saisissons mal ce qui pourrait justifier un tel résultat pour ce groupe professionnel en particulier. Effectivement, ayant un coût d'opportunité salarial important, ces gens d'affaires ne semblent pas être ceux, à première vue à tout le moins, ayant le plus d'avantages à devenir député.

Cependant, pour les variables SDREL, SAREL et SSREL, le retrait de ces gens de la vie politique active à mesure que leur salaire relatif augmente suit tout à fait l'intuition et correspond relativement bien aux résultats déjà obtenus.

Par ailleurs, soulignons qu'aucune des variables de crédits budgétaires n'est significative si on fait exception de la variable CMREL. A priori, nous serions tenté d'expliquer ce résultat par l'effet d'éviction que provoque l'augmentation des crédits dans un secteur sur un autre. Cependant, il semblerait logique de retrouver le même phénomène pour au moins quelques autres secteurs, ce qui n'est pas le cas ici. Il s'agit également d'un résultat qui demandera davantage d'analyse.

Cohérence dans les résultats concernant la variable "taux de chômage"; la significativité et la négativité caractérise cette dernière. Résultat peu surprenant, cette classe regroupant des gens qui traditionnellement ne connaissent pas le chômage, à tout le moins, jusqu'à tout récemment, semble se faire évincer du milieu politique suite aux pressions de certains autres groupes aux prises avec le chômage. Ce résultat confirme l'intuition jusqu'à maintenant amenée qui veut que

l'accroissement de la compétition diminue la probabilité des candidats de chacun des groupes de se faire élire à la législature.

Finalement, la relative indépendance financière que présente ces gens du monde des affaires permet à ces derniers d'être indifférents aux attraits offerts par le régime de retraite versé aux élus. Ces variables sont, à l'exception d'une seule, positives et non significatives.

Finalement, les variables NDEPUTL et R1 bien que positives, ne sont toutefois pas significatives. Le coût d'opportunité relativement élevé que doivent supporter ces gens peut expliquer en partie la "non-significativité" de la variable NDEPUTL. De fait, l'entrée en politique nécessite une sérieuse réflexion lorsque nous quittons un métier qui demande une mise à jour constante des connaissances. Outre le fait de laisser le métier, la perte de rémunération que devra subir l'individu en entrant en politique active viendra également influencer grandement sur sa décision de se présenter ou non. Il y a également l'argument de base de l'augmentation de la compétitivité du marché qui explique ce résultat. En ce qui concerne la variable R1, l'importance de la représentation de ce groupe au sein de la députation demeurant relativement stable tout au long de la période, nous croyons que cet état de fait peut expliquer, du moins en partie, la non-significativité de cette variable.

Enfin, un coefficient de corrélation corrigé estimé à 67,6% de même qu'une statistique de Durbin-Watson de 1,773 nous permette de croire à une certaine robustesse de notre modèle.

### 7.2.1 Test de symétrie et d'homogénéité

Nous le disions dans la présentation de notre modèle, l'imposition de certaines hypothèses sont parfois suggérées par les auteurs. En outre, les contraintes de symétrie et d'homogénéité peuvent nous permettre de voir si, toutes choses étant égales par ailleurs, les effets "croisés" et "absolus" intervenant à travers nos équations sont symétriques et homogènes à l'intérieur de notre modèle.

Or, afin de justifier l'imposition de telles contraintes sur notre modèle, la théorie suggère de tester, au préalable, la symétrie et l'homogénéité sur notre modèle brut.<sup>27</sup> Il s'agit ici, précisons le, de ce que nous appelons des tests d'hypothèses. Des résultats concluants pourront justifier l'estimation du modèle contraint.

De cela, la règle de décision concernant les tests de symétrie et d'homogénéité basé sur la statistique "Wald Chi Statistic" sera la suivante:

$P < = .10$                       on rejette  $H_0$

$P > = .25$                       on accepte  $H_0$

Par conséquent, quand la probabilité se situera entre .10 et .25, nous nous situerons dans une zone d'indécision.

Or, de nos estimations, on retrouve que  $P(H_0)$  symétrie = .001 < .10. On rejette donc l'hypothèse de symétrie. En ce qui concerne l'homogénéité, nous avons  $P(H_0)$  = .287 > .25. Nous acceptons, par conséquent, l'hypothèse d'homogénéité.

---

<sup>27</sup> Maddala, "Econometrics", McGraw-Hill, 1977.

### 7.3 Le modèle contraint

#### 7.3.1 Présentation

Cette version de notre modèle sera caractérisée par l'imposition de contraintes de symétrie et d'homogénéité tel que déjà amené. Nous transformerons également sous forme de log certaines variables afin de permettre une explication des résultats davantage compatibles avec l'analogie entretenue par nous au sujet de la théorie de la demande et de l'élasticité. Cela se fera par la transformation des variables de salaires relatifs et de crédits budgétaires relatifs sous forme de log.

L'exercice ne consistera ici qu'à observer les différences qu'a pu provoquer l'imposition des contraintes sur nos résultats. À cet égard, soulignons que nous nous intéresserons davantage à la significativité des variables de même qu'à leur signe plutôt qu'à l'importance de leur coefficient.

De plus, en observant le tableau 7.4 contenant le résumé des résultats, on peut visualiser qu'effectivement, les contraintes ont été imposées.

Tableau 7.6

## Résultats modèle contraint

VARIABLES	ÉQUATIONS				
	PDROIT	PAGRIC	PINTELLO	PSANTÉ	PCOMRCE
	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)	COEFF. (stat t)
CONSTANTE	-177,65 (-2,099)	217,958 (5.137)	194,117 (1.656)	15,82 (0.441)	-194,337 (-1,467)
SDREL	-8,28 (-1,663)	1,117 (0.458)	3,66 (1.171)	4,41 (2.074)	0,567 (0.181)
SAREL	1,117 (0.458)	3,642 (1.956)	-6,09 (-3,65)	-0,236 (-0,179)	3,786 (2.267)
SIREL	3,66 (1.171)	-6,09 (-3,65)	31,29 (7.56)	-4,245 (-2,583)	-23,89 (-6,05)
SSREL	4,412 (2.074)	-0,236 (-0,179)	-4,24 (-2,583)	-5,645 (-2,743)	7,59 (5.041)
SCREL	0,567 (0.181)	3,786 (2.267)	-23,89 (-6,05)	7,59 (5.041)	15,037 (3.131)
SMREL	-1,477 (-1,234)	-2,218 (-2.343)	-0,733 (-0.734)	-1,88 (-1,829)	-3,09 (-3,003)
CDREL	-9,707 (-1,963)	3,727 (1.513)	-1,93 (-0,285)	-2,29 (-1,104)	7,386 (0.964)
CAREL	17,844 (3.756)	-2,968 (-1.245)	-4,577 (-0,7)	0,249 (0.12)	-9,881 (-1,341)
CIREL	0,648 (0.275)	-0,537 (-0.450)	-3,245 (-1,016)	-2,004 (-1,823)	6,19 (1.718)
CSREL	-7,697 (-2,505)	1,092 (0.712)	1,229 (0.293)	5,96 (4.476)	-0,815 (-0,172)
CCREL	1,145 (1.248)	-0,226 (-0.487)	0,828 (0.664)	0,148 (0.374)	-2,07 (-1,47)
CMREL	1,295 (1.562)	-0,295 (-0,71)	3,339 (3.116)	-1,26 (-3,448)	-3,42 (-2,794)
TXCHOM	-0,636 (-1,703)	0,944 (4.813)	0,813 (1.679)	0,216 (1.346)	-1,259 (-2,333)
D1	-3,769 (-1,164)	2,804 (1.737)	-6,456 (-1,454)	2,387 (1.754)	4,612 (0.915)
D2	0,898 (0.201)	-3,741 (-1,599)	1,45 (0.239)	-2,165 (-1,085)	4,496 (0.657)
D3	0,789 (0.165)	-5,516 (-2,304)	-7,784 (-1,131)	-2,546 (-1,253)	14,828 (1.982)
NDEPUTL	50,52 (2.724)	-44,09 (-4,744)	-37 (-1,451)	-3,97 (-0,507)	39,3 (1.361)
R1	3,539 (2.195)	-9,016 (3.209)	3,209 (1.503)	-0,247 (-0,364)	2,566 (1.061)
NOMBRE OBS.	44	44	44	44	44
R2	69,40%	97,4%	95,4%	92,6%	72,8%
R2 CORRIGÉ	67,1%	97,2%	95,1%	92,0%	70,8%
D-W	1,713	2.181	1.907	1.926	1.689

#### 7.4 Modèle contraint: analyse des résultats

De la même façon que précédemment, l'analyse des résultats du modèle contraint se fera pour chacune des équations de façon successive. L'analyse pourra sembler moins détaillée que pour le modèle vu précédemment en raison de la similarité pouvant exister entre les résultats des deux modèles. Si cette similarité se confirme, nous ne ferons que la souligner sans trop nous y attarder; l'analyse en ayant déjà été faite.

##### Contraint: Droit

Phénomène intéressant dans le secteur du droit, l'imposition de contraintes ne semble pas avoir d'impacts sur les résultats obtenus. De fait, hormis la valeur de la statistique  $t$  ou des coefficients, les signes et la significativité des variables sont les mêmes que pour le modèle non-contraint. Le modèle demeure également relativement robuste avec un coefficient de corrélation ajusté de 67,1%.

##### Contraint: Agricole

Le cas de l'agriculture est quelque peu différent. En effet, dans le cadre du modèle contraint, la part de députés provenant de ce secteur semble davantage affectée par la concurrence exercée par les autres groupes professionnels. Alors que dans le modèle précédent seule la variable SIREL était significative pour les variables de salaire relatif, dans ce cas-ci, les variables SAREL, SCREL et SMREL le sont également.

De cela, on constate que la variable SAREL a un signe positif ce qui, nous en convenons, semble être, a priori à tout le moins, contre-intuitif. Il peut en effet sembler étonnant qu'une augmentation du salaire relatif des "agriculteurs" entraîne

une augmentation de leur représentativité en chambre. De fait, malgré un coût d'opportunité que nous considérerions comme plutôt faible, ces derniers semblent n'avoir que très peu de possibilités d'internaliser les avantages liés à la tâche de député. N'étant encore aujourd'hui que très rarement et dans une proportion très faible, ministrable, ces gens ne semblent pas posséder les attributs nécessaires à l'obtention d'une rente économique postérieure à leur carrière comme celle à laquelle peut aspirer les professionnels du droit par exemple.

Autre résultat à mentionner, la négativité de la variable SMREL. Un tel résultat suggère qu'une augmentation de la rémunération relative reçue par les gens provenant du milieu municipal entraînera une diminution dans la part de sièges occupés par ceux du secteur "agricole". L'intuition derrière cela est la même que celle élaborée dans le modèle non-contraint et elle demeure toujours étonnante. Par ailleurs, on constate également que le retrait des gens d'affaires de la vie politique semble profiter aux candidats du secteur agricole. En effet, le signe positif précédent la variable SCREL suggère une telle conclusion. Cela surprend dans la mesure où nous avons observé jusqu'à maintenant que les candidats provenant du secteur agricole étaient les premiers évincés du marché politique quand ce dernier subissait une transformation.

En ce qui concerne les autres variables, les résultats viennent confirmer ce que nous avons déjà obtenu précédemment. L'intuition ira donc dans le même sens que développé pour le modèle précédent. Enfin, un  $R^2$  corrigé de 97,2% vient confirmer une certaine robustesse de notre modèle.

### Contraint: Intellectuels

Comme pour l'équation de droit, rien ne change véritablement chez les intellectuels que nous nous trouvons en modèle contraint où non-contraint. Les mêmes variables, à l'exception d'une seule, demeurent significatives et de même signe. L'exception vient principalement de la "non-significativité" de la variable CAREL qui vient joindre les rangs des autres variables de crédits budgétaires. Ces dernières, elles aussi, maintenant comme avant, sont non-significatives. Un résultat comme celui-là vient confirmer l'hypothèse d'une motivation idéologique chez ce groupe particulier de candidats. Par ailleurs, la non-significativité des variables D1, D2, D3 et NDEPUTL vient, comme c'était le cas pour le modèle non-contraint, confirmer une certaine indifférence des intellectuels pour la vie politique en dehors d'un cadre précis d'intervention.

### Contraint: Santé

À peu de choses près, la version contrainte de notre modèle concernant les professionnels du groupe de la santé confirme les résultats obtenus précédemment. La correspondance des signes et de la significativité entre les deux modèles nous est présenté au tableau 7.4. Par conséquent, rien de surprenant ni de renversant dans ces nouveaux résultats.

### Contraint: Commerce

Idem pour le commerce. L'imposition de contraintes à notre modèle n'aura pas eu d'impacts véritables sur nos résultats. Faisant exception du fait que la variable SDREL est maintenant significative et a une incidence positive sur la part des gens d'affaires présents en politique, tout demeure relativement stable. D'ailleurs, le dernier résultat ressemble davantage à un ralliement à la majorité qu'à une

quelconque révolution d'ordre empirique. De fait, il faut souligner que toutes les autres variables de salaire relatif étaient significatives auparavant.

### 7.5 Résumé des résultats

On constate donc, de façon générale, que très peu de changements sont intervenus dans les résultats malgré la transition du modèle non-contraint au modèle contraint. Il y a cependant une exception à cette généralité et il est particulier qu'elle concerne le secteur agricole. Il est effectivement intéressant de voir les impacts variés que peuvent avoir les salaires relatifs des autres groupes professionnels sur le nombre d'élus issu du monde agricole. En observant soigneusement les signes, il peut être d'intérêt d'amener l'hypothèse selon laquelle certains groupes seraient davantage que d'autres en compétition avec notre groupe ciblé. Par nos résultats, nous pouvons identifier deux groupes professionnels bien distincts faisant l'objet des conclusions les plus remarquables. Il s'agit des gens de droit et du monde agricole qui ont la particularité d'être à des positions totalement opposées dans le spectre explicatif qu'amène la théorie économique.

Soulignons également que des estimations où la symétrie et l'homogénéité ont été testées individuellement n'ont pas permis d'obtenir de résultats significativement différent de ceux obtenus auparavant.

## 8.0 CONCLUSION

Globalement, les résultats générés par notre étude recèlent certes de l'intérêt. Des conclusions obtenues, nous avons pu constater l'importance marginale qu'apportait à nos résultats le fait d'imposer certaines contraintes. Nos aboutissements donc, sans être aussi fort dans le cas du Québec que ce que la théorie développée par McCormick et Tollison prédisait pour les États-Unis, permettent tout de même d'avancer certains enseignements.

Premièrement et primordialement, ce qui est important de retenir de nos estimations, c'est que la prise en compte du salaire relatif seul ne semble pas suffisant pour expliquer la présence massive de certains professionnels à l'Assemblée Nationale. En effet, nous ne pouvons pas expliquer l'importance de la représentation des avocats et des notaires uniquement en considérant les effets de rémunération. C'est plutôt un ensemble agrégé de variables qui permettra de saisir et d'expliquer de façon plus complète ce qui amène les individus à entreprendre une carrière politique. La compréhension de la manière par laquelle ces individus réussissent à internaliser les avantages d'être député permettra évidemment de développer nos conclusions..

D'ailleurs, ce non absolutisme de la rémunération comme facteur unique d'explication, cette intuition, nous semble largement confirmée par les résultats obtenus de l'estimation de la variable NDEPUTL. Il est en effet intéressant de constater que seule l'équation concernant les professionnels du droit obtient un coefficient positif et significatif pour cette variable. Ce résultat n'est pas sans suggérer qu'une augmentation des chances d'être élu, via l'augmentation du nombre de sièges disponibles, pourra susciter suffisamment d'intérêt chez les avocats pour justifier leur départ de l'Étude qui les emploie, pour la vie politique.

Ce résultat suggère également que ces individus sont disposés à subir une perte de rémunération afin d'avoir accès à la législature. De cela, il devient très tentant de faire un rapprochement avec la théorie de la recherche de rentes. En effet, l'empressement des avocats et des notaires de s'emparer des sièges disponibles (ce que suggère d'ailleurs nos résultats) à l'Assemblée Nationale malgré les avantages pécuniaires (légalement obtenus) relativement modestes qu'offre l'exercice politique nous incite à affirmer que l'individu glorifie effectivement la carrière politique selon un schème de valeurs différent de la simple rémunération actuelle reliée à la tâche. En fait, il serait plus juste de dire que ces individus escomptent l'espérance des gains futurs que peut permettre un séjour à l'Assemblée Nationale. C'est cela que la théorie économique appelle la recherche de rentes.

En corollaire à cela, soulevons l'effet d'éviction dont sont victimes les candidats du secteur agricole. En observant nos résultats, on constate qu'à l'instant où le nombre de sièges disponibles à l'Assemblée Nationale augmente, les candidats issus du monde rural subissent un évincement dramatique de la scène politique provinciale. Et cela, majoritairement au profit des professionnels du droit puisque les autres groupes ne présentent pas de résultats significatifs. Ce résultat est ici d'une richesse théorique importante. En effet, en plus d'assister à l'incapacité d'un groupe à résister aux pressions exercées par un autre sous l'effet de la concurrence du marché, ce qui fascine, c'est d'être en présence de deux groupes sur cinq présentant une significativité pour la variation dans le nombre de sièges et qui ont, faut-il le rappeler, des capacités d'internaliser les avantages d'être député complètement opposées. De fait, nous avons d'un côté les avocats pour qui la rente économique potentielle d'après carrière politique semble intuitivement énorme et de l'autre, des manoeuvres et agriculteurs pour qui la potentialité d'une rente aussi importante demeure très hypothétique.

De cela, il faut s'interroger si l'absence de significativité et la négativité de la variable NDEPUTL chez les autres groupes professionnels n'est pas le fruit d'une rémunération politique beaucoup trop faible compte-tenu du coût d'opportunité souvent très élevé qu'ont à subir ces professionnels. En effet, il semble qu'il faudra intuitivement beaucoup plus que ce qui est versé aux élus actuellement pour inciter, par exemple un médecin, à quitter sa profession pour se joindre à un parti quelconque. Si tel était le cas, et nous y croyons, nos résultats viendraient fort probablement confirmer, en partie du moins, la théorie développée par les auteurs.

Or, en acceptant le fait que le marché politique offre une rémunération relativement faible à ses élus, nous devons convenir également que, de façon générale, les individus se présentant en politique proviendront de deux groupes bien définis. Dans un premier temps, nous retrouverons les individus n'ayant que très peu à perdre de se présenter en politique tant du point de vue "rémunératif" que du point de vue professionnel. Ces individus au coût d'opportunité très faible sont identifiés ici par les bas salariés n'exerçant pas une profession mais plutôt un métier. Dans notre étude, nous les avons identifiés sous le terme "agricole" mais aussi, sous le vocable "Affmun". Nous avons toutefois démontré que le groupe "agricole" résiste difficilement à la concurrence du marché et qu'il s'en trouve donc évincé. Dans un deuxième temps, nous retrouverons des individus dont le coût d'opportunité salarial peut être relativement élevé mais dont, et c'est ce qui se produit dans ce cas-ci, la capacité d'internaliser les avantages à la législation sont potentiellement énormes. Dans notre étude, ce groupe est défini assez clairement par ce que nous avons appelé, le secteur du "droit".

Entre ces deux extrêmes, nous retrouvons tous les autres individus dont les motivations varient en fonction d'intérêts individuels ou collectifs. Nous pourrions les représenter respectivement par une certaine classe d'hommes et de femmes

d'affaires classés sous le titre "commerce" et les intellectuels. En ce qui concerne la catégorie "commerce", la possibilité de retirer une rente économique à la fin de la carrière politique semble de plus en plus possible. En effet, les membres de ce groupes professionnel se retrouvent plus souvent qu'autrement à droite de l'échiquier économique. Or, à une époque où la théorie néo-classique constitue le courant de pensée dominant de notre société, il peut être raisonnable de supposer que la demande pour ce groupe sur le marché politique soit positive. De cela, l'existence d'une rente possible vient donc réduire le coût d'opportunité global relié à l'exercice politique; cette situation devrait, à terme, entraîner un accroissement sensible de ces professionnels parmi la députation. De la même façon, soulignons le cas intéressant que constitue celui des intellectuels. De fait, l'augmentation de leur représentation en chambre s'est fait de façon contemporaine à l'accession au pouvoir du Parti Québécois au milieu des années '70. Il est donc arrivé aux intellectuels ce que nous prédisons aux gens d'affaire.

Notons que pour ce qui est des gens du secteur agricole ou de métier, leur faible représentation s'explique en partie par les transformations profondes qu'a subies la société québécoise depuis trente ans mais en partie aussi par le sentiment d'inaccessibilité dont sont habités ces derniers au regard de leur capacité à accéder à la vie politique.

De tout cela, nous estimons que notre analyse a permis d'obtenir des résultats qui viennent confirmer la théorie.

Enfin, de façon un peu plus normative, nous pourrions affirmer que la faible rémunération versée aux élus est un frein à la concurrence sur le marché politique. Cette faible rémunération aura effectivement comme conséquence d'attirer sur le marché, les deux principaux types d'individus que nous avons présentés

auparavant. Or, et les données le confirme, la surreprésentation d'un groupe par rapport aux autres pourra avoir un effet pervers sur l'efficacité et la représentativité réelle de la législature. De fait, dans un cadre d'optimalité sociale au sens de Pareto, il pourra être néfaste de retrouver en Chambre, des individus dont la motivation est davantage et surtout centrée sur la poursuite de leurs intérêts personnels plutôt que sur ceux de la population. Une plus forte rémunération pourra servir, outre d'objet de relance de la compétition sur le marché, de compensation au départ temporaire de certains individus de l'exercice de leur profession. Évidemment, la décision d'augmenter ou non la rémunération des députés sera fonction de la volonté de la société, de l'État de voir en politique les éléments les plus dynamiques de la société.

À cet égard, bien que les conclusions non-scientifiques d'une enquête sur le terrain menée par nous montre que la population en général ne considère pas les politiciens surrémunérés, il nous semble douteux, au surplus en cette période de morosité économique persistante, que la société endosse un projet votant une amélioration de la rémunération et des conditions de travail de ses élus. L'explication à cela est toutefois relativement triviale. En effet, bien que la volonté du peuple soit contre-intuitive de l'optimalité économique proposée par nos conclusions, la population ne rationalise pas la possibilité d'une plus forte rétribution car cette dernière paraît, à première vue, déraisonnable. De plus, il pourrait devenir politiquement suicidaire pour un parti de voter, en début ou en fin de mandat, une augmentation globale des conditions des élus en justifiant ce geste par leur souci d'une plus grande optimalité économique, d'une plus grande justice sociale.

À ce sujet, le Gouvernement du Québec a clos le débat pour un temps en votant en décembre 1987 une «loi modifiant le régime de pension et autres conditions de

travail des membres de l'Assemblée Nationale.»<sup>28</sup> Par la loi 113, Québec fixait en effet la rémunération des députés en fonction de celle versée aux cadres «classe IV» de la fonction publique québécoise. À partir de 1988 donc, le salaire des députés correspond «à la moyenne des traitements versés aux administrateurs «classe IV».<sup>29</sup>

Il est finalement intéressant de voir, encore une fois, que l'intuition économique évolue à contre courant de la volonté sociale. En effet, alors que la théorie économique suggère une rémunération relativement plus forte (un montant n'a pas été déterminé) pour les élus pour des raisons, nous l'avons démontré, d'efficacité économique, la volonté sociale tend à dévaloriser la carrière politique à un point tel que toute nouvelle hausse de la rémunération semble désormais, au départ, trop élevée.

Matane, le 7 juin 1993

---

<sup>28</sup> Jeannotte, Chantal; La rémunération des parlementaires québécois. Thèse de Maitrise, Université de Montréal, 1988.

<sup>29</sup> Ibid 18

ANNEXE

## ANNEXES 1: LES DONNÉES

Voyons, de façon plus précise, les caractéristiques et les sources des variables retenues lors de notre analyse.

### Représentation par profession

La représentation par profession consiste en la proportion relative des députés provenant de chacun des groupes professionnels définis aux fins de l'étude et où la somme de toutes ces parts donne 1, par définition. Cette variable nous informe véritablement quant à la provenance professionnelle de chacun des membres de l'Assemblée Nationale et demeure le pivot central, le prétexte de notre étude. Cette donnée a été élaborée à partir de l'information contenue à l'intérieur du "Répertoire des parlementaires québécois" qui est une publication officielle de l'Assemblée Nationale et qui renferme la biographie, le curriculum vitae de chacun des membres élus des différentes législatures québécoises de la Confédération à nos jours.

La lecture attentive de toutes ces biographies a permis la classification par groupe professionnel de chacun des députés. Cette classification s'est faite, dans un premier temps, à un niveau relativement désagrégé de 13 segments professionnels pour être ensuite ramenée à un niveau davantage agrégé de 7 secteurs représentatifs. La ventilation selon l'origine professionnelle est par ailleurs présentée au tableau A-1.

**Tableau A-1****Classification des députés par profession 1946-1989**

Année	Droit	Agricole	Intello	Santé	Aff.Mun	Commer
1946	0,318681	0,230769	0,032967	0,087912	0,142857	0,186813
1947	0,322222	0,211111	0,033333	0,088889	0,144444	0,2
*1948	0,265957	0,244681	0	0,117021	0,148936	0,223404
1949	0,252747	0,252747	0	0,120879	0,142857	0,230769
1950	0,252747	0,252747	0	0,120879	0,142857	0,230769
1951	0,252747	0,252747	0	0,120879	0,142857	0,230769
*1952	0,307692	0,241758	0,010989	0,131868	0,120879	0,186813
1953	0,311828	0,247312	0,010753	0,11828	0,129032	0,182796
1954	0,315217	0,23913	0,01087	0,119565	0,119565	0,195652
1955	0,315789	0,263158	0,010526	0,115789	0,115789	0,178947
*1956	0,23913	0,26087	0	0,119565	0,097826	0,282609
1957	0,234043	0,265957	0	0,12766	0,095745	0,276596
1958	0,234043	0,287234	0	0,117021	0,085106	0,276596
1959	0,234043	0,276596	0	0,106383	0,085106	0,297872
*1960	0,257732	0,206186	0,041237	0,103093	0,061856	0,329897
1961	0,27551	0,204082	0,040816	0,102041	0,061224	0,316327
*1962	0,326316	0,178947	0,052632	0,063158	0,073684	0,305263
1963	0,340659	0,131868	0,065934	0,065934	0,076923	0,318681
1964	0,34375	0,15625	0,072917	0,0625	0,0625	0,302083
1965	0,354167	0,15625	0,0625	0,0625	0,0625	0,302083
*1966	0,317757	0,102804	0,11215	0,11215	0,046729	0,308411
1967	0,317757	0,102804	0,11215	0,11215	0,046729	0,308411
1968	0,317757	0,102804	0,11215	0,11215	0,046729	0,308411
1969	0,33945	0,100917	0,100917	0,110092	0,045872	0,302752
*1970	0,216216	0,144144	0,126126	0,117117	0,045045	0,351351
1971	0,201835	0,146789	0,12844	0,119266	0,045872	0,357798
1972	0,2	0,154545	0,127273	0,118182	0,045455	0,354545
*1973	0,225225	0,09009	0,162162	0,09009	0,036036	0,396396
1974	0,211009	0,091743	0,165138	0,091743	0,036697	0,40367
1975	0,203704	0,092593	0,166667	0,092593	0,037037	0,407407
*1976	0,225225	0,081081	0,414414	0,063063	0,036036	0,18018
1977	0,216216	0,081081	0,423423	0,063063	0,036036	0,18018
1978	0,218182	0,081818	0,418182	0,063636	0,027273	0,190909
1979	0,247788	0,070796	0,415929	0,053097	0,026549	0,185841
1980	0,241071	0,080357	0,419643	0,044643	0,026786	0,1875
*1981	0,266667	0,091667	0,408333	0,025	0,033333	0,175
1982	0,275862	0,094828	0,396552	0,025862	0,034483	0,172414
1983	0,280992	0,099174	0,380165	0,024793	0,041322	0,173554
1984	0,268293	0,105691	0,390244	0,02439	0,04065	0,170732
*1985	0,251969	0,07874	0,291339	0,031496	0,031496	0,314961
1986	0,24	0,08	0,296	0,024	0,032	0,328
1987	0,243902	0,081301	0,292683	0,02439	0,03252	0,325203
1988	0,243902	0,081301	0,292683	0,02439	0,03252	0,325203
*1989	0,243902	0,081301	0,292683	0,02439	0,03252	0,325203

Source: Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978, supplément 1978-1989.

Note: -L'astérisque (\*) signifie qu'il s'agit d'une année d'élection.  
 -L'année 1989 ne comprend pas les modifications de la composition de la Chambre.  
 -Les variations dans les parts relatives entre les années d'élection sont dues aux effets des élections partielles qui se tiennent très fréquemment.  
 -Les parts définies en 1988 et 1989 sont extrapolées de la situation de 1987; année qui correspond aux dernières données disponibles.

Pour les fins de l'étude, chacun des groupes ci-haut exprimés a été spécifié de façon à n'inclure que les professions répondant à la définition théorique que nous en avons donné. De plus, chacun des groupes étant souvent un amalgame de plusieurs professions différentes, nous avons en tout temps gardé à l'esprit que la rémunération de ces individus devait, dans chacun des groupes distincts, conserver une certaine homogénéité. En effet, la rémunération étant le facteur explicatif essentiel, selon notre hypothèse, pour nous aider à comprendre la présence d'un individu en politique, il nous était donc primordial d'agrèger les variables en fonction de cette référence élémentaire.

Ainsi, le groupe "droit" renferme l'ensemble de tous les députés ayant reçus une formation juridique sans discrimination aucune quant à la durée de leur pratique professionnelle. Leur acceptation à l'intérieur de cette catégorie tient en fait à leur appartenance au barreau québécois. Par conséquent, on retrouve dans ce groupe tous les élus étant ou ayant été notaire ou avocat.

De la même façon, la catégorie "agric" regroupe l'ensemble de tous les individus travaillant ou ayant travaillés comme fermier propriétaire, travailleur agricole ou comme manoeuvre dans le secteur de la construction. Les secteurs "éduc." et "intello." quant à eux ont été regroupé pour les fins de l'analyse empirique sous la seule rubrique "intello." et compte tous les enseignants et professionnels du

niveau secondaire, les professeurs des niveaux collégial et universitaire de même que les journalistes et écrivains de toutes provenances.

Par ailleurs, le groupe que nous avons appelé "santé" renferme tous les députés ayant fait parti de la profession médicale que ce soit à titre de médecin généraliste, de médecin-chirurgien, de dentiste, d'optométriste ou encore d'autres professions médicales non mentionnées précédemment. Poursuivant le même raisonnement, le groupe professionnel "comrce." inclus l'ensemble des professionnels du monde des affaires ou de l'ingénierie. De fait, on retrouve dans cet agrégat les comptables dûment qualifiés comme tel, les ingénieurs, les architectes, les agents d'assurances, les courtiers d'immeubles ainsi que les spécialistes de la finance et des valeurs mobilières. Finalement, la dernière catégorie professionnelle identifiée, "aff. mun.", regroupe tous les autres emplois dont l'activité des membres peut être directement influencée par les décisions prises par le secteur municipal. Ce groupe renferme ce que nous qualifierons de petits commerçants et de petits entrepreneurs; c'est-à-dire des commerçants comme les tailleurs, des vedeurs de commerce ou de petits entrepreneurs locaux de construction ou de réparation domiciliaire comme les menuisiers ou les plombiers par exemple.

#### Crédits budgétaire par secteur d'activité.

Les crédits budgétaires par secteur d'activité consistent en le total de l'argent octroyé annuellement par l'État et effectivement dépensé dans chacun des ministères du gouvernement. Cette donnée a été puisé dans les "Comptes publics du gouvernement du Québec" et ne concerne que les ministères ayant un lien direct et explicatif avec notre modèle et, par définition, chacune de nos variables.

C'est ainsi que l'ensemble des dépenses faites par le ministère de la justice a été pris en considération étant donné le rapport direct et évident entre ce ministère et

l'activité dans le domaine de la justice où oeuvrent, de façon prédominante, les avocats, les juges et les notaires. De la même façon, le ministère de l'agriculture seul a été retenu comme lien avec ce que nous qualifions précédemment de secteur "agric" et où on incluait non seulement les fermiers et cultivateurs mais également, les manoeuvres du secteur de la construction. Nous convenons cependant volontier que le ministère de l'agriculture n'affecte pas nécessairement l'activité dans les secteurs où évoluent les manoeuvres; cela, dans une certaine mesure, pourrait en venir à affaiblir la qualité explicative de cette variable. Cependant, la quantité de manoeuvres élus député et inclus dans notre variable "agric" étant marginale, nous acceptons d'omettre la définition distincte d'une variable exprimant les crédits budgétaires versés dans ce secteur d'activité. Cette omission est rendue d'autant plus facile que l'association d'un ministère pouvant correspondre de façon satisfaisante aux opérations dans ce secteur est plutôt laborieuse.

Poursuivant dans la même voie, le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la technologie a été associé à la variable "éduc" pour des raisons similaires à celles élaborées précédemment. Finalement, les autres ministères qui ont été retenus pour les besoins de notre analyse sont le ministère de la santé et des services sociaux, le ministère des affaires municipales et le ministère de l'industrie et du commerce. Tous ces ministères correspondent, dans une certaine mesure, aux répartitions professionnelles définies antérieurement. Le détail de ces crédits budgétaires se retrouve dans le tableau A-2.

**Tableau A-2****Crédits budgétaires par secteur d'activité 1946-1989 en milliers de \$**

Année	Droit	Agricole	Intello	Santé	Aff. Mun.	Commerc
1946	5,365	6,736	9,077	9,538	152	645
1947	5,660	7,734	9,401	11,275	170	800
1948	6,421	10,126	11,137	13,366	308	1,058
1949	6,939	11,938	14,302	26,348	388	1,139
1950	7,629	12,631	24,839	31,077	3,522	1,374
1951	7,956	12,386	24,102	37,140	6,219	1,390
1952	8,575	13,742	27,118	36,689	5,362	1,389
1953	10,653	16,167	34,145	45,132	4,864	1,377
1954	11,222	16,696	36,953	52,588	3,673	1,569
1955	13,195	20,183	42,426	78,564	5,264	1,771
1956	12,222	22,103	62,748	68,652	3,590	1,424
1957	13,436	25,315	68,713	71,391	4,200	1,562
1958	14,373	25,654	89,806	63,538	5,212	1,698
1959	18,570	31,549	98,523	88,229	4,942	1,925
1960	20,750	32,638	107,172	78,383	2,976	2,160
1961	23,509	40,148	144,570	101,863	12,282	2,161
1962	25,855	38,018	197,569	134,306	17,655	2,541
1963	28,581	49,074	237,212	147,469	14,551	2,739
1964	32,792	53,017	271,653	171,743	18,571	5,832
1965	36,914	68,583	375,372	243,510	22,806	16,624
1966	42,282	85,496	395,864	402,914	25,753	9,113
1967	50,389	81,825	479,724	509,762	22,067	12,893
1968	64,214	76,759	580,327	586,758	31,727	11,625
1969	66,253	77,618	693,706	646,695	37,976	9,159
1970	79,639	74,710	869,772	795,795	36,797	14,564
1971	95,453	81,179	1025,339	895,196	56,663	23,770
1972	113,364	83,930	1280,692	1565,182	55,537	35,108
1973	137,344	87,919	1360,604	1748,798	71,557	34,555
1974	168,973	108,500	1449,558	1902,381	111,216	36,628
1975	185,437	115,578	1700,883	2064,700	145,665	46,000
1976	246,819	169,002	2169,153	2788,715	267,305	70,736
1977	282,842	187,209	2774,045	3261,755	221,840	86,952
1978	329,733	239,833	3492,339	3738,454	249,717	112,927
1979	360,500	258,100	3662,300	5071,800	304,300	116,600
1980	403,100	274,100	3923,200	5658,900	353,700	116,400
1981	460,800	336,100	5030,200	6099,000	495,400	134,300
1982	567,532	389,727	6032,891	5755,398	421,455	176,830
1983	616,608	468,822	6510,338	6525,545	413,011	182,364
1984	619,864	432,450	6350,619	6667,382	421,307	264,175
1985	685,145	494,326	6296,429	7124,859	455,655	345,207
1986	716,331	524,781	7092,407	7517,901	685,417	312,950
1987	363,698	507,097	7080,484	7966,694	746,098	310,918
1988	353,997	551,391	7564,966	8889,602	766,671	333,499
1989	393,692	561,004	7985,597	9539,025	612,195	407,348

Source: Comptes publics, Gouvernement du Québec, 1946-1989

- Notes: 1) Crédits santé 1981 à 1986 = Affaires sociales + Régie assurance-maladie  
 2) Crédits santé 1987 à 1989 = Santé et services sociaux + Régie ass.-maladie  
 3) Crédits éducation 1987 à 1989 = Éducation + enseignement sup. et tech.  
 4) Les données présentées sont en milliers de dollars; *i.e.* que l'on doit ajouter trois zéro (0) à la suite du dernier chiffre de la valeur. Ainsi, les crédits budgétaires de la santé en 1989 sont de l'ordre de 9539,025 = 9 539 025 000 = 9 milliards 539 millions 25 mille dollars.

### La rémunération par occupation

Toutes l'information relative à la rémunération selon la classe professionnelle d'origine des députés nous provient des statistiques fiscales établies par Revenu Canada Impôt et qui nous informe, entre autre chose, de la rémunération moyenne des canadiens selon leur métier. C'est donc à partir de cette information plus ou moins désagrégée que nous avons construit chacune des variables "rémunération" qui se rapporte explicitement à chacun des groupes professionnels déjà établis. Il va de soi que cette spécification se doit d'être la plus juste possible afin de maintenir et de favoriser une rigueur certaine au niveau du lien entre les variables, mais aussi afin d'assurer un potentiel explicatif non discutable de notre modèle. Il est cependant important de souligner que les variables "rémunération" peuvent être, et sont effectivement dans la majorité des cas, des agrégats; c'est-à-dire, un regroupement de plusieurs valeurs représentant des professions précises, et que ces agrégats ne sont pas pondérés. Nous entendons par là que, par exemple, le poids relatif de chacune des professions ne sera en aucun moment pris en compte dans l'établissement de la rémunération par occupation. En d'autres mots, nous attribuons un poids équivalent à chacun des termes faisant partie des agrégats spécifiés et ce, sans aucune considération quant à leur importance relative dans cet agrégat. Cette façon de faire simplifiée est possible vu le faible différentiel salarial qui existe entre les professions de chaque groupe.

Il est également important de noter que chacun des salaires moyens retrouvés dans cette étude est une moyenne nationale pour la Canada. Nous admettons cette particularité même si nous nous attardons au cas du Québec en raison, fondamentalement, de l'absence d'information de cette nature pour le Québec spécifiquement. Par ailleurs, nous supposons tout de même que les données pour le Canada représentent une approximation fiable de ce qui est versé comme salaire par profession au Québec.

Par conséquent, nous avons établi de façon relativement simple la correspondance salaire-profession en maintenant toujours à l'esprit les définitions professionnelles qui nous ont servis de guide à chacune des spécifications de variable à l'intérieur de notre modèle. De cette façon, et en tenant compte des hypothèses que nous nous sommes imposées, nous avons retenu afin de donner une valeur rémunératrice au secteur "Droit", le salaire moyen des avocats et des notaires de pratique privée. De la même manière, la rémunération dans le secteur agricole a été défini par le salaire moyen reçu par les cultivateurs. La rémunération dans le secteur de l'éducation correspond au salaire moyen reçu par les instituteurs et les professeurs réunis. Un tel agrégat ne vient pas, selon nous, altérer la valeur explicative de cette variable car cette dernière compte une très grande majorité de ses éléments dans les deux regroupements professionnels précédemment mentionnés.

La rémunération dans le domaine de la santé a été défini comme le salaire moyen versé aux médecins et chirurgiens de pratique privée de même que celui versé aux dentistes travaillant également à leur compte. Dans le secteur des affaires municipales, la rémunération a été établie comme l'agrégation de plusieurs types différents de propriétaires d'entreprises comme les commerçants au gros et au détail, les propriétaires d'entreprises oeuvrant dans le domaine de la construction,

de la fabrication et des services de toutes sortes. Finalement, le secteur du commerce comporte la rémunération moyenne annuelle des architectes, des ingénieurs et des comptables travaillant à leur compte de même que celui des spécialistes de la finance, des agents d'assurances et des courtiers d'immeubles qui reçoivent tous une rémunération relativement comparable si on se fie aux statistiques fiscales. Le détail de cette information est disponible au tableau A-3.

**Tableau A-3****Rémunération par occupation 1946-1989 en dollars courants**

Année	Droit	Agricole	Intello	Santé	Aff.Mun	Commer
1946	5865	1868	1989	5795	3404	5331
1947	8137	2224	2154	5688	4376	6631
1948	8381	2290	2219	5859	4507	6830
1949	8674	2370	2296	6064	4665	7069
1950	9369	3047	2780	7365	5191	7071
1951	10494	3165	2705	7151	5328	10832
1952	8197	3015	2850	7667	5440	12439
1953	8584	3836	2925	7894	5270	12285
1954	9811	3736	3019	9484	5286	10739
1955	10238	3483	2981	8781	5274	12174
1956	11049	3914	2930	11063	5455	11954
1957	13496	3809	3074	11297	5380	11070
1958	11059	4569	3185	13044	5660	11905
1959	12098	4526	3457	12682	5648	12374
1960	13637	4473	3608	13554	5546	12460
1961	15251	4618	3812	15023	5845	12251
1962	14246	4380	3905	16428	5729	14546
1963	15246	4448	4286	17320	5724	12328
1964	16044	4645	4583	19448	5922	13972
1965	18474	4256	4900	21834	6419	15057
1966	18893	4283	5321	23153	6241	15339
1967	19011	4143	5740	24360	6314	15981
1968	20543	4092	6106	25739	6430	18897
1969	22286	4412	6770	29020	6494	17361
1970	23510	4435	7758	28434	6582	18793
1971	25545	5047	7964	42064	7406	19236
1972	27570	5938	8605	43868	8185	21755
1973	31161	7385	10335	45818	9992	30564
1974	42751	12932	12514	44585	11439	26768
1975	42731	16149	14308	44661	12998	29766
1976	44858	15861	17305	49310	14563	31070
1977	41372	10036	17574	50548	10674	26541
1978	40587	10741	19451	53422	11755	27968
1979	44660	12598	21988	57553	13068	28963
1980	45921	13265	24632	62273	13897	32363
1981	53123	16159	27665	66722	14604	31006
1982	57882	15535	31178	75175	13866	30105
1983	61457	14588	32663	89124	15091	34289
1984	65167	15855	34947	95597	15466	32267
1985	68820	15634	35488	103096	15894	38678
1986	74399	15748	37041	106060	16550	41850
1987	76331	17365	38290	99195	17079	44495
1988	91142	18298	40869	113810	18395	45628
1989	96967	19448	42033	120499	18391	53839

Source: Statistiques fiscales des particuliers, Revenu Canada Impôt, 1946-1989

### Autres variables du modèle

Les autres variables nécessaires à l'exploitation et à la capacité explicative optimale de notre modèle sont puisées dans des secteurs divers de l'activité statistique traditionnelle et conserve, de façon générale, le même caractère "artisanal" pris dans son sens le plus "innovateur" du terme. C'est ainsi que la variable "saldep" représente le salaire annuel de base versé aux députés de l'Assemblée Nationale. Retenons que cette variable ne comporte que la rémunération du député proprement dites et ne tient en aucun moment compte des bonis ou suppléments que pourrait recevoir le député advenant le cas où ce dernier était nommé ministre au sein du cabinet. Cette dernière hypothèse tient au fait que l'individu se présentant en politique, bien que pouvant avoir une idée plutôt juste de ses chances d'accéder au rang de ministre ou encore de remporter non seulement son siège mais également le pouvoir (condition nécessaire mais non suffisante à son accession au titre de ministre), il ne peut évidemment pas prévoir parfaitement quelle sera sa situation à une date ultérieure au jour de scrutin. Précisons que cette situation prévaudra davantage dans les cas où le candidat n'a pas été recruté comme "candidat vedette".

Par conséquent, une telle ignorance de son avenir forcera l'individu ayant fondamentalement une aversion pour le risque à "tableer" avec ce que nous qualifierons comme l'hypothèse "pessimiste" du spectre des possibilités qui s'offrent à lui. C'est en grande partie à cela que le candidat devra se référer lorsqu'il prendra sa décision de se présenter ou non candidat lors d'une élection. Il s'agit donc là de la justification de la dernière hypothèse.

Dans un autre ordre d'idées, notons que cette variable nous permettra de prendre en considération un facteur important de notre analyse, soit le salaire relatif versé

au député comparativement à ce que cet individu pourrait recevoir dans le cadre de sa profession dans le secteur privé. Cette information, si elle se révèle significative, nous permettra d'affirmer ou d'infirmer l'importance effective que possède la rémunération sur la décision des individus à se présenter ou non comme candidat à la législature de même que sur la composition professionnelle de l'Assemblée Nationale, pivot central de notre analyse.

Soulignons enfin que nous ne tenons également pas compte des bonifications supplémentaires auxquelles a droit le député à l'intérieur même de son traitement au titre, entre autre, de frais de représentation, de frais de voyage ou d'autres frais de quelques natures qu'ils soient.

Ajoutons par ailleurs que la variable "saldep" est puisée à partir des recherches effectuées par Maurice Champagne dans son rapport portant sur "l'Évolution historique des indemnités parlementaires" publié en 1987 de même qu'à partir de celles effectuées par Micheline Nadeau traitant du même sujet et s'intitulant "Évolution de l'indemnité parlementaire (1868-1984)". Soulignons à ce titre que les références complètes vous sont fournies à la fin du présent mémoire. De plus, il sera important de noter qu'en raison de la non disponibilité des salaires des députés pour l'année 1989 en date de rédaction de ce texte, nous avons supposé pour cette dernière année, une indexation salariale équivalente à 4% du salaire reçu par les législateurs en 1988 ce qui, a priori s'apparente raisonnablement à l'augmentation du coût de la vie pour cette année.

Poursuivant dans le même sens, la variable "salmoy" représente le salaire moyen reçu par un travailleur québécois. Cette variable nous informe quant à la comparabilité de ce qui est versé dans le secteur législatif et ce à quoi est en droit de s'attendre un québécois moyen. Bien qu'incluse dans notre banque de données

de référence, cette dernière variable pourrait être omise en raison de son potentiel explicatif relativement plus faible que ce que nous permet d'autres variables comme le salaire des députés et la rémunération par profession préalablement définies.

Une autre variable incluse dans notre banque de données de base est l'âge moyen des députés. Une telle variable pourra nous être utile comme corollaire aux explications fournies par les autres variables. De fait, compte tenu de l'âge moyen des députés établis dans la deuxième moitié de la quarantaine et conservant comme hypothèse que la rémunération des individus a tendance à progresser avec l'âge jusque dans la soixantaine<sup>30</sup>, l'information fournie par cette donnée servira, à la limite, de poids supplémentaire à l'argument intuitif qui sera défendu en conclusion. Cette dernière variable a été puisée dans le texte de Pelletier et Crête publié dans la "Revue canadienne de science politique".

Également au nombre des variables composant notre banque de données, le taux de chômage non désaisonnalisé tel que publié par Statistiques Canada nous informe et viens appuyer notre argumentation intuitive. En effet, une relation positive entre le taux de chômage et la proportion de députés provenant d'un secteur d'activité davantage sensible au chômage pourra nous informer que la profession de député peut devenir, à la marge, une profession refuge en période de ralentissement de l'activité économique. Nous demeurerons cependant prudent face à l'interprétation éventuelle de cette variable. Cela puisqu'intuitivement, les individus se présentant en politique sont ou devraient être, des gens ayant une visibilité ainsi qu'une réputation relativement bonne compte tenu qu'ils doivent,

---

<sup>30</sup> Parker et al.; Introduction à la microéconomie moderne; Renouveau Pédagogique, 1992.

pour accéder à la députation, être soumis à la voix du peuple. Étant donné cela, ils devraient être, intuitivement, moins sensibles au problème du chômage.

Finalement, les dernières variables à meubler notre banque de données de référence seront les variables dichotomiques que l'on appelle également variables "binaires" en raison de ce que nous pourrions appeler, leur double identité; de fait, ces variables peuvent prendre deux valeurs, 0 ou 1 selon les circonstances. Ces variables, construites à partir de la loi sur le salaire et le traitement versés aux membres de l'Assemblée Nationale, font ressortir les bonifications ou changement de régime, au niveau du plan de retraite des députés, qui nous ont semblé significatives et qui sont survenus au cours de la période visée par notre étude. La prise en compte de cette donnée est intéressante dans la mesure où un plan de retraite intéressant pourrait, dans une certaine mesure et selon toutes vraisemblances, attirer davantage de candidats dans l'arène politique et augmenter ainsi la concurrence pour l'obtention de chacun des sièges de député. Ainsi, la variable prendra la valeur 1 pour la durée complète d'un changement de régime et 0 lorsqu'il n'y aura pas ou plus de trace de ce changement. Pour les besoins de notre analyse, nous avons identifié trois variables dichotomiques distinctes représentant trois changements majeurs et consécutifs du plan de retraite des députés, lesquelles variables dichotomiques de même que les autres variables du modèle non encore tablé dans le texte vous sont présentées dans le tableau 4 suivant.

**Tableau A-4****Autres variables du modèle 1946-1989**

Année	Saldép	Txchôm	Dumml	Dumm2	Dumm3	Révol.1	NDEPUTL
1946	3000	3,4	0	0	0	0	91
1947	3000	2,2	0	0	0	0	91
1948	3000	2,3	0	0	0	0	91
1949	3000	2,8	0	0	0	0	92
1950	3000	3,6	0	0	0	0	92
1951	3000	2,4	0	0	0	0	92
1952	4000	2,9	0	0	0	0	92
1953	4000	3	0	0	0	0	92
1954	4000	4,6	0	0	0	0	92
1955	4000	4,4	0	0	0	0	92
1956	5000	4,6	0	0	0	0	92
1957	5000	4,6	0	0	0	0	93
1958	6000	7	0	0	0	0	93
1959	6700	6	0	0	0	0	93
1960	6700	7	0	0	0	0	93
1961	6700	7,1	0	0	0	0	95
1962	6700	5,9	0	0	0	1	95
1963	10000	5,5	0	0	0	1	95
1964	10000	4,7	0	0	0	1	95
1965	12000	3,9	0	0	0	1	95
1966	12000	3,6	0	0	0	1	95
1967	12000	4,1	0	0	0	1	108
1968	12000	4,8	0	0	0	1	108
1969	12000	4,7	1	0	0	1	108
1970	12000	5,9	1	0	0	1	108
1971	15000	6,4	1	0	0	1	108
1972	15600	6,3	1	0	0	1	108
1973	15600	5,6	0	1	0	1	108
1974	21000	5,4	0	1	0	1	110
1975	22700	7,1	0	1	0	1	110
1976	24500	7,1	0	1	0	1	110
1977	27800	8,1	0	1	0	1	110
1978	27800	8,3	0	1	0	1	110
1979	29488	7,4	0	1	0	1	110
1980	31236	7,5	0	1	0	1	110
1981	33110	7,5	0	1	0	0	122
1982	35096	11	0	1	0	0	122
1983	37202	11,8	0	0	1	0	122
1984	38900	11,2	0	0	1	0	122
1985	40400	10,5	0	0	1	0	122
1986	41800	9,5	0	0	1	0	122
1987	43500	8,8	0	0	1	0	122
1988	52800	7,8	0	0	1	0	122
1989	55176	7,5	0	0	1	0	122

- Sources: Champagne, Maurice; «Évolution historique des indemnités parlementaires» (1868-1987), 1987, Bibliothèque de l'Assemblée Nationale
- Nadeau, Micheline; «Évolution de l'indemnité parlementaire (1868-1984), 1984, Assemblée Nationale
- Statistique Canada, «Statistiques historiques du Canada», 1983, Tableau E49-59
- Le Québec statistique (1978-1979), (1982-1983), (1985-1986); Bibliothèque Nationale du Québec
- Annuaire du Canada 1988, Canada, p. 5-30, 5-31
- Pelletier, Réjean, Crête, Jean; «Réalignement électoraux et transformation du personnel politique», p. 3-33
- Revue canadienne de science politique, Vol. 21 numéro 1, mars 1988

### **Données de recensement**

Les données ayant servies à établir les parts professionnelles dans la population ont été tirées des statistiques de recensement de 1951, 1961, 1971, 1981 et 1991. Chacune des proportions a été défini afin de respecter au mieux les définitions établies dans le cas de la députation. Une certaine divergence entre les deux définitions est cependant retrouvée en raison des recoupements différents auxquels a procédé le bureau fédéral de recensement dans son exercice.

Par conséquent, la définition que nous avons retenue des différents groupes professionnels est:

#### **Recensement de 1951 :**

Droit: Juges et magistrats, avocats et notaires.

- Agric.: Agriculture et Construction
- Santé: Médecins et chirurgiens, Dentistes, Chiropraticiens, Diététiciens, Ostéopathes.
- Intello.: Professeurs, Auteurs, Rédacteurs et journalistes, Bibliothécaires, Musiciens, Instituteurs et chargés de cours.
- Commerce: Commerce de gros, Finance, Comptables, Vérificateurs, Actuaire, Architectes, Ingénieurs, Agents d'assurance, Courtiers et Agents d'immeubles, Courtiers en valeurs mobilières.
- Aff. Mun. Construction et Commerce de détail.

Recensement de 1961 :

- Droit: idem 1951.
- Agric.: Manoeuvres, Ouvriers agricoles, Gérants et contremaître de ferme, Ouvriers agricoles, jardiniers et autres.
- Santé: idem 1951 + pharmaciens, optométristes, physiothérapeutes et ergothérapeutes.
- Intello: idem 1951.
- Comrce: idem 1951 + Économistes et statisticiens.
- Aff. Mun.: idem 1951.

Recensement de 1971 :

- Droit: Idem 1961.
- Agric.: Idem 1961.
- Santé: Idem 1961.
- Intello.: Idem 1961 + Archivistes et Conseillers en orientation.
- Comrce: Idem 1961 sans Commerce de gros.

Aff. Mun.: Idem 1961.<sup>31</sup>

Recensement de 1981 et de 1991 :<sup>32</sup>

Droit: Idem 1971.

Agric.: Idem 1971 + Travailleurs horticoles et élevage, autres travailleurs du bâtiment.

Santé: Idem 1971.

Intello.: Idem 1971.

Comrce: Idem 1971 + Urbanistes, Mathématiciens et Statisticiens.

Aff. Mun.: Directeurs de travaux de construction, Vendeurs de marchandises.

---

<sup>31</sup> Nous considérons "commerce de détail" dans ce cas-ci les vendeurs représentants de commerce et non les commis de magasins.

<sup>32</sup> Les recensements de 1981 et de 1991 comportent exactement les mêmes définitions. Elles démontrent en effet la même méthodologie de traitement.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Assemblée Nationale du Québec, Répertoire des parlementaires québécois; 1867-1978; supplément 1978-1987
- Jeannotte Chantale; La rémunération des parlementaires québécois; Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal
- Parker, Glenn R.; Looking behind reelection: Revising assumptions about the factors motivating congressional behavior; Public Choice 1989, p.237-252.
- MacCormick, R.E. et Tollison, R.D.; Politicians legislation and the economy: An inquiry into the interest group theory of government; Martinus Nijhoff Publishing 1981.
- Tollison, R.D. et Wagner, R.E.; Self interest, public interest and public health; Public Choice 1969, 323-343. 1991
- Mueller, Dennis C.; Public choice II: A revise edition of Public choice; Cambridge 1989.
- Kruegger, Anne O., The political economy of the rent seeking Society, American Economic Review, vol.64, juin 1974, p.291-303.
- Kirman, Alan P.; Whom or What does the representative Individual Represent, The Journal of Economic Perspectives, vol.6 no 2, printemps 1992
- Linteau et al.; Histoire du Québec contemporain: Le Québec depuis 1930; Boréal, 1986.
- Dudley, Leonard; Économie publique: dépenses; notes de cours, théorie de la rente, 1992.
- Maddala; Econometrics; Economic handbook series, McGraw-Hill, 1977.
- Johnston, J.; Méthodes économétriques, Tome II, Economica, 3e éd., 1988.
- Chiang, Alpha C.; Fundamental methods of mathematical economics; 3e ed., McGraw-Hill, 1984.
- Parker et al.; Introduction à la microéconomie moderne; Renouveau Pédagogique; 1992.
- Revenu-Canada impôt: Statistiques fiscales des particuliers; 1946-1989.

Gouvernement du Québec; Comptes publics; 1946-1989.

Gouvernement du Québec; Loi C-52.1 sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée Nationale; 1er mars 1988.

Gouvernement du Canada; "Canadian Parliamentary Guide" 1946-1989.

Champagne, Maurice; «Évolution historique des indemnités parlementaires» (1868-1987), 1987, Bibliothèque de l'Assemblée Nationale

Nadeau, Micheline; «Évolution de l'indemnité parlementaire (1868-1984)», 1984, Assemblée Nationale

Rousseau, Jean-Jacques; Du Contrat Social; Flammarion; Paris 1966.

Smith, Adam; Essai sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations; Tome I; Flammarion; Paris 1991.

Statistique Canada, «Statistiques historiques du Canada», 1983, Tableau E49-59

Statistiques Canada; L'Observateur Économique Canadien: Supplément Historique; 1992-1993.

Le Québec statistique (1978-1979), (1982-1983), (1985-1986); Bibliothèque Nationale du Québec

Annuaire du Canada 1988, Canada, p. 5-30, 5-31

Pelletier, Réjean, Crête, Jean; «Réalignement électoraux et transformation du personnel politique», p. 3-33 Revue canadienne de science politique, Vol. 21 numéro 1, mars 1988

